



**CRÉDIT  
AGRICOLE**  
d'Ille-et-Vilaine

**1904  
2024**

**Rapport Financier  
Semestriel**



DONNEES CHIFFREES  
AU 30 JUIN 2024





## CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit,  
société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS  
sous le numéro 07 023 057

**Siège social :**

4, rue Louis Braille  
Saint-Jacques-de-la-Lande  
CS 64017 – 35040 Rennes Cedex  
775 590 847 RCS Rennes  
SIRET 775 590 847 00015 – APE 651 D

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2024</b> .....	<b>4</b>
1.1	La situation économique .....	4
1.2	Analyse des comptes consolidés .....	7
1.3	Analyse des comptes individuels .....	13
1.4	Capital social et sa rémunération .....	14
1.5	Événements postérieurs à la clôture et perspectives .....	14
1.6	Informations diverses .....	14
<b>2</b>	<b>Facteurs de risques et informations prudentielles</b> .....	<b>15</b>
2.1	Informations prudentielles .....	15
2.2	Facteurs de risques et Gestion des risques .....	16
<b>3</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes et comptes consolidés</b> .....	<b>37</b>
<b>4</b>	<b>Attestation du responsable de l'information financière</b> .....	<b>90</b>
<b>5</b>	<b>Glossaire</b> .....	<b>91</b>

# 1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU 30/06/2024

## 1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE

### 1.1.1 Environnement économique et financier global

#### LE PREMIER SEMESTRE

Aux États-Unis, la « résilience » qui a caractérisé l'économie en 2023 s'est largement maintenue au début de l'année 2024. Si la croissance a ralenti au premier trimestre à 1,3% (taux trimestriel annualisé), l'analyse de ses composantes livre une image plus positive : une grande partie du ralentissement provient en effet des composantes volatiles (stocks et exportations nettes) alors que la demande domestique privée résiste et progresse encore de 2,8%. Couplée au dynamisme du marché du travail, la moindre sensibilité à court terme aux taux d'intérêt (assainissement des bilans, coût d'endettement figé à un niveau durablement bas) a permis à la croissance de mieux résister au resserrement monétaire le plus agressif depuis plusieurs décennies (hausse du taux des Fed Funds de 525 points de base en un peu moins d'un an et demi pour atteindre 5,50% en août 2023).

Malgré la désinflation, la résistance du prix des services a justifié une inflation toujours trop tenace pour que la politique monétaire soit assouplie. Si l'inflation totale a surpris en juin grâce à la baisse des prix de l'énergie, elle est en effet restée soutenue (3% sur un an) tout comme l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie, 3,3% sur un an). Le processus de désinflation est néanmoins visible sur toutes les composantes : les prix des biens sous-jacents baissent encore un peu plus (de -1,8% sur un an), tandis que le taux d'inflation des services sous-jacents (services hors énergie) tombe à son plus bas niveau depuis avril 2022 (5,1% sur un an). Même si la hausse du prix des services reste élevée, ces nouvelles sur l'inflation sont plutôt rassurantes.

En Chine, selon les données tout juste publiées pour le deuxième trimestre, la croissance du PIB s'est significativement infléchie (passant de 1,5% à 0,7% en variation trimestrielle) pour atteindre 5% sur un an. Le ralentissement de la croissance donc s'est révélé plus important que prévu. Il reste imputable à la faiblesse de la demande interne : consommation des ménages et investissement atones car affectés par la crise du secteur immobilier dont les perspectives restent baissières. Les exportations nettes contribuent encore positivement à la croissance mais leur support tend à diminuer.

Dans la zone euro, la croissance du premier trimestre 2024 (0,3% en variation trimestrielle) a accéléré par rapport à une année 2023 en quasi-stagnation. Une accélération qui mérite d'être remise en perspective car elle ne gomme pas les effets des chocs passés, notamment liés à la guerre en Ukraine. Ainsi, au premier trimestre 2024, le PIB de la zone euro demeurerait un peu inférieur au niveau auquel il « aurait pu prétendre » si la tendance enregistrée entre la crise souveraine et celle du Covid (c'est-à-dire de 2013 à 2019) s'était maintenue. Quoi qu'il en soit, laissant un acquis de croissance pour 2024 (0,3%), la croissance a surpris favorablement : une bonne surprise principalement motivée par l'accélération des exportations nettes, alors que la demande intérieure se repliait et que le processus de déstockage s'accroissait. La croissance modeste de la consommation privée, la stagnation de la consommation publique et le repli marqué de l'investissement se sont traduits par une demande domestique faible. L'absence d'accélération de la consommation des ménages a déçu : en dépit de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, l'arbitrage semble s'être encore fait en faveur de l'épargne.

En France, au premier trimestre 2024, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,2% : elle a été tirée par la consommation et le commerce extérieur alors que l'investissement s'est légèrement replié pour le deuxième trimestre consécutif et que le déstockage a continué de peser sur la croissance. L'acquis de croissance pour 2024 s'élève à 0,6% à l'issue du premier trimestre.

La désinflation de l'ensemble de la zone euro s'est poursuivie malgré quelques « déconvenues ». En mai, l'inflation a en effet légèrement accéléré (à 2,6% sur un an, à rapprocher de 6,1% en mai 2023) en raison, essentiellement, d'effets de base sur les prix de l'énergie et des transports en Allemagne. Quant à l'inflation sous-jacente, portée par la résistance des prix des services (4,1% sur un an soit une contribution de plus de 1,8 point à l'inflation totale), elle s'est redressée à 2,9%.

En termes de politique monétaire, dès le début de l'année, les membres de la Fed et de la BCE se sont évertués à tempérer les anticipations des marchés trop optimistes quant au calendrier et à l'ampleur des baisses futures de taux.

Aux États-Unis, notre scénario n'a jamais supposé une baisse précoce et massive des taux directeurs. Au « pivot » espéré par les marchés qui tablaient en janvier 2024 sur un taux des Fed Funds se repliant à 3,65% en décembre 2024, il a de longue

date privilégié le « plateau » : installation durable des taux directeurs à un niveau élevé. Or, face à une inflation résistante, une croissance encore vigoureuse et un marché du travail seulement un peu moins dynamique, la Fed a laissé le taux des Fed Funds inchangé (à 5,50%). A l'occasion de son audition par le Congrès (rapport semestriel de politique monétaire, début juillet), le discours du président de la Fed, J. Powell, s'est un peu infléchi. Soulignant que les données récentes apportaient des « signes clairs » de ralentissement du marché du travail, il a précisé que l'inflation élevée n'était pas le seul risque. Il a de nouveau affirmé qu'il était nécessaire d'avoir plus de données confirmant la tendance désinflationniste, tout en notant que les taux baisseraient avant que l'inflation ne soit revenue à 2%.

Le statu quo américain n'a pas empêché la BCE d'amorcer un timide assouplissement monétaire en juin en procédant à sa première baisse de taux depuis septembre 2019 : une baisse de 25 points de base largement attendue et portant les taux de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal à, respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Bien que l'inflation excède encore la cible de 2%, la BCE a regardé le chemin déjà accompli dans le processus désinflationniste et la baisse des anticipations d'inflation. Elle n'a en outre pas fourni d'indications sur la trajectoire des taux à venir. De plus, malgré la baisse des taux d'intérêt, l'orientation de sa politique monétaire demeure restrictive, toujours destinée à promouvoir la modération de la demande domestique pour éviter que les entreprises ne transmettent les hausses des coûts salariaux aux prix.

Après avoir parié sur une détente monétaire rapide suscitant un mouvement de baisse marquée à partir d'octobre 2023, les taux d'intérêt se sont légèrement redressés à la faveur d'une inflation résistante justifiant de différer les assouplissements monétaires. Aux Etats-Unis, les taux de swap à deux ans (4,60% fin juin) et dix ans (3,40% fin juin) ont, de concert, augmenté de 60 pb en six mois. Dans la zone euro, ces deux mêmes taux se sont lentement redressés jusqu'à la baisse des taux directeurs de la BCE en juin occasionnant une légère baisse. Fin juin, les taux de swap à deux et dix ans en zone euro atteignaient respectivement environ 3,20% et 2,80%, soit des hausses respectives de 42 et 35 pb au cours du premier semestre. Au cours de la même période, le rendement souverain allemand à 10 ans (Bund) s'est redressé de 45 pb à 2,45% fin juin. Alors que la prime de risque offerte par l'Italie par rapport au Bund s'est resserrée (de 10 pb à 158 pb fin juin), le spread français s'est écarté de près de 30 pb pour atteindre 80 pb fin juin, en raison de l'incertitude liée à la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant aux marchés actions, alors que l'indice S&P 500 a encore affiché une excellente performance (enregistrant une hausse de plus de 15% au cours du premier semestre), l'indice européen (Eurostoxx 50) a progressé de 8,5% tandis que le CAC 40 n'augmentait que de 1,5%. Enfin, la dépréciation de l'euro face au dollar a été limitée à 1,6% au cours du semestre écoulé. L'appréciation du dollar tient à plusieurs facteurs dont la résistance de l'économie américaine malgré des signes de fléchissement, la différence de tempo dans l'assouplissement monétaire avec l'avance prise par la BCE, la perspective de victoire éventuelle de D. Trump à l'élection présidentielle.

## PERSPECTIVES

Le scénario économique et financier a été élaboré alors que planaient des incertitudes politiques d'intensité variable destinées à être levées soit très rapidement (élections législatives en France), soit plus tardivement (élection présidentielle américaine). Alors que le second événement est de nature à structurer/altérer significativement les grandes lignes d'un scénario mondial, le premier est moins susceptible d'en abîmer la « colonne vertébrale ». Dans la zone euro, une accélération de la croissance soutenue par la consommation privée reste valide. Les craquements apparus aux États-Unis semblent de nature à infléchir sans toutefois faire plonger la croissance qui pourrait, de nouveau, se révéler résistante.

Aux Etats-Unis, si l'impact dépressif de la politique monétaire a été bien moins violent qu'il n'était redouté, il n'en a pas pour autant disparu : ses effets se déploient dans le temps. Hausse de la dette des entreprises à refinancer à des taux plus élevés en 2024 et 2025, remontée progressive du taux hypothécaire effectif, croissance des impayés sur d'autres types de dettes (cartes de crédit, crédit automobile...), évaporation de l'épargne excédentaire, notamment celle des ménages modestes, taux d'épargne de retour sur des niveaux très faibles : tels sont les premiers « craquements » qui conduisent à toujours inscrire une récession « douce » à la charnière des années 2024-2025. Après 2,5% en 2023, notre scénario table donc sur une croissance de 2,0% en 2024 et de seulement 0,4% en 2025 en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 grâce à la baisse des taux d'intérêt : une croissance en repli assortie d'un scénario alternatif dans lequel l'économie ferait preuve d'une résistance de nouveau surprenante. En ligne avec un ralentissement, le recul de l'inflation devrait se poursuivre en empruntant une trajectoire graduelle et irrégulière. L'inflation globale passerait sous la barre des 3% durant l'été pour osciller entre 2,5% et 3% au second semestre 2024. En 2025, après une baisse en début d'année, elle se stabiliserait autour de 2,4%, excédant ainsi l'objectif de la Fed (2%) jusqu'à la fin de l'année 2025.

En Chine, notre projection de croissance (4,7% en 2024, 4,2% en 2025) couplés à une inflation moyenne très faible, de 0,5% puis 1,4%) reste plus conservatrice la cible officielle de 5% en raison des nombreuses incertitudes pesant sur le scénario. À court terme, les principaux risques sont liés à la montée des mesures protectionnistes côté américain, mais surtout européen. Essentiellement politique, la hausse des droits de douane annoncée par Joe Biden sur les produits emblématiques exportés par la Chine (panneaux solaires, batteries, véhicules électriques) aura peu de conséquences économiques. Celle que vient d'annoncer l'Union européenne sur les véhicules électriques est déjà bien plus douloureuse. L'UE comptait pour 40% des exportations chinoises de véhicules électriques en 2023. Enfin, une victoire de Trump ouvrirait la voie à de nouvelles hausses sur l'ensemble des importations chinoises qui seraient taxées à hauteur de 60%. Il pourrait également s'attaquer plus fermement aux pratiques de contournement des droits de douane (via des pays tiers comme le Mexique ou le Vietnam).

La question du soutien budgétaire à l'économie demeure donc cruciale. Le troisième plénum, réunion du Parti dédiée aux questions économiques, se tiendra en juillet et devrait conduire à dévoiler de nouvelles mesures de soutien à l'immobilier.

Dans la zone euro, si les élections européennes ont confirmé les grands équilibres de la représentation parlementaire européenne, l'incertitude liée au scrutin en France introduit un risque baissier. Dessiné et chiffré à « politique inchangée », avant la dissolution de l'Assemblée nationale, notre scénario central n'intègre pas ce risque et conserve son hypothèse-clé : le principe d'une accélération de la croissance tirée par la consommation privée est maintenu, malgré la prudence encore affichée par les consommateurs et une fin de parcours désinflationniste qui s'annonce plus erratique. Le repli de l'inflation, dont les bienfaits sont déjà visibles, est désormais un peu moins aisé et manifeste : cela tient, surtout, à l'inertie de l'inflation dans les services, témoin des pressions retardées sur les coûts salariaux, liées à la récupération plus tardive des pertes passées de pouvoir d'achat dans des négociations salariales. Enfin, la consommation constitue le premier moteur de la reprise mais celle-ci pourrait être accompagnée d'une demande extérieure un peu plus soutenue, grâce à la diffusion du cycle manufacturier mondial (résilience de la demande finale et reconstitution des stocks), permettant au PIB de la zone euro de progresser de 0,8% en 2024 et de 1,5% en 2025.

En France, l'accélération prévue au second semestre devrait permettre à la croissance d'atteindre un rythme identique à celui de 2023 (soit 1,1% en moyenne annuelle) avant de se redresser légèrement (1,3% en 2025). Le commerce extérieur devrait contribuer positivement à la croissance en 2024 (à hauteur de 0,9 point de pourcentage) et l'existence de marges de rattrapage (dans le secteur aéronautique notamment) devrait continuer de soutenir les exportations. La croissance resterait toutefois principalement portée par la consommation des ménages (à +1,1% en 2024 et +1,3% en 2025), encouragée par les gains de pouvoir d'achat, gains permis par la croissance encore soutenue des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation. L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation se replierait, en effet, à 2,3% en moyenne annuelle en 2024 puis à 1,5% en 2025.

En termes de politique monétaire, aux Etats-Unis, les chiffres d'inflation signalant sa convergence lente vers la cible, la résistance de la croissance, la bonne tenue de l'emploi malgré des signes récents de faiblesse, invitent à la prudence et militent en faveur d'un assouplissement plus tardif. La Fed aura besoin d'un peu plus de temps afin d'être convaincue que l'inflation converge indiscutablement vers 2% avant de procéder à une première baisse des taux directeurs. Celle-ci pourrait intervenir en septembre et serait suivie d'une autre baisse en décembre : la baisse cumulée serait toujours de 50 points de base en 2024. En 2025, l'assouplissement pourrait être plus agressif, totalisant 150 points de base au cours des trois premiers trimestres : une telle prévision repose cependant sur un scénario économique relativement pessimiste. Si l'économie et le marché du travail résistent mieux que prévu, la Fed peut adopter un rythme de baisse plus graduel.

Le statu quo américain n'a pas empêché la BCE d'entamer son assouplissement monétaire qui se poursuivra, sauf en cas de pressions fortement baissières sur l'euro ou de reprise nettement plus dynamique et, surtout, plus inflationniste que prévu. L'inflation, totale mais aussi sous-jacente, devrait converger vers 2% au cours de la seconde moitié de 2025 et autoriser la BCE à prolonger le desserrement monétaire engagé en juin (baisse de ses taux de 25 points de base). Notre scénario retient un assouplissement graduel et continu : la BCE baisserait son taux de dépôt de 25 points de base chaque trimestre jusqu'en septembre 2025 pour le ramener à 2,50%, notre estimation du taux neutre.

Quant aux taux d'intérêt, ils devraient subir des pressions haussières modérées. En effet, le thème de l'assouplissement monétaire flotte dans l'air depuis longtemps. Qu'ils soient entamés ou qu'ils se profilent (tout en s'éloignant, comme aux Etats-Unis...), les assouplissements ne sont ainsi pas une assurance de baisse des taux d'intérêt. Plusieurs facteurs, dont le risque rampant d'inflation et l'augmentation possible du taux neutre, plaident en faveur d'un maintien, voire d'une hausse modeste.

Aux Etats-Unis, nos prévisions de taux ont été revues en légère hausse sur l'ensemble de la courbe. Pour le taux souverain à dix ans, nous tablons à présent sur 4,30% à la fin de 2024, puis 4,05% à la fin de 2025. La révision à la hausse du taux à long terme signalée dans les dots plots mérite d'être notée. Figé à 2,50% entre 2019 et 2023, ce taux a été relevé pour le deuxième FOMC consécutif, de 2,5625% en mars à 2,75%. Cette révision reflète la possible hausse du taux neutre, susceptible d'être liée à des facteurs tels que la « démondialisation » et le ralentissement de la demande de titres du Trésor par les banques centrales mondiales, les fonds souverains et les institutions financières nationales.

Dans la zone euro, la BCE a entamé un mouvement de baisse de ses taux directeurs qui devrait se poursuivre. Or, les marchés anticipent pleinement ce cycle d'assouplissement monétaire et tablent sur un repli du taux de dépôt vers 2,50%. Dans un contexte de relatif optimisme sur la croissance européenne, de déficits publics encore élevés (une procédure pour déficit excessif concerne la Belgique, la France et l'Italie : ces pays doivent présenter un plan de réduction des déficits d'ici septembre), les rendements souverains européens ont peu de chance de baisser surtout si la Fed retarde le début de son propre cycle d'assouplissement. Notre scénario retient un rendement allemand à dix ans proche de 2,65% fin 2024. A la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en France, alors que les spreads étaient serrés, l'ajout d'une prime de risque politique (sans risque de redénomination de la dette) s'est traduit par un écartement du spread français par rapport au Bund jusqu'à plus de 80 points de base. Cet écart OAT-Bund risque d'osciller au gré des incertitudes politiques susceptibles de ne pas être levées rapidement, en l'absence de majorité parlementaire claire.

Enfin, les paramètres américains, résistance monétaire de la Fed et possible victoire de Trump à l'élection présidentielle, sont globalement favorables au dollar. Viennent ensuite des histoires singulières telles que le risque politique pour la zone euro, la détérioration de la situation budgétaire en Amérique latine ou, a contrario, le portage favorable pour certaines devises asiatiques ou européennes hors zone euro. Notre scénario retient une dépréciation modeste de l'euro à 1,05 dollar fin 2024.

---

### 1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un territoire dynamique d'un point de vue démographique et économique. Avec 1,1 million d'habitants la population bretonne croît de +1 % par an en moyenne depuis 2010 (contre 0,3 % pour la France métropolitaine) et représente plus d'un tiers de la population bretonne.

Le taux de chômage est stable à 5,8 % au T1 2024 (7,5% au niveau national) contre 5,4% au T1 2023. L'emploi salarié atteint 87,8% sur le 1er trimestre 2024 (86,3% au niveau national) et le niveau de vie médian des bretoniens est supérieur aux départements voisins.

Les encours de collecte progressent de 4,4 % sur 1 an (à fin mars 2024) et les encours de crédit sont en hausse de 2,6 % sur 1 an (à fin mars 2024) sur le département.

La Caisse régionale confirme sa position d'acteur bancaire de premier plan au service du territoire breton. Fort d'un réseau de 117 agences, les équipes œuvrent dans l'intérêt des clients et des acteurs économiques locaux. Les actions menées par ses 480 administrateurs au sein des 46 Caisses locales font vivre le modèle mutualiste. Employeur majeur du département, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine multiplie ses initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

---

### 1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

La Caisse régionale a accueilli près de 13 700 nouveaux clients sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et compte désormais plus de 533 000 clients dont 59% sont sociétaires, confirmant ainsi l'attractivité de son modèle mutualiste.

L'encours total de collecte augmente de 4,6 % sur un an, à 19,5 Md€ avec :

- Une progression de la collecte monétaire de +15,1%
- Une croissance des livrets (+6,2%) et DAT (+59,4%)
- Un accroissement de 2,5% sur l'assurance-vie.

Les parts de marché collecte sont de 24,69 % à fin mars 2024 en légère baisse versus mars 2023 (24,88%).

Les réalisations de crédits moyen-long terme s'élèvent à 958 M€, en recul de 37 % par rapport aux réalisations du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Ainsi, l'encours de crédit progresse de 3,7 % pour atteindre 16,1 Md€.

Les parts de marché crédit sont de 28,15 % à fin mars 2024 en progression versus mars 2023 (27,79%).

Fort de son modèle de banque universelle, la Caisse régionale continue d'équiper en assurances ses clients. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance des biens et des personnes progresse de 4,0 % sur un an.

Enfin, les services proposés par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine restent également attractifs avec notamment les formules Ma Banque au Quotidien : près de 61 500 au 30/06/2024..

---

### 1.1.4 Les faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés dans les annexes aux comptes consolidés de la Caisse régionale.

## 1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

---

### 1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine
- 46 Caisses locales du Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- fonds dédiés : Emeraude croissance et Everbreizh
- 3 sociétés de titrisation : FCT Crédit Habitat 2020, FCT Crédit Habitat 2022, FCT Crédit Habitat 2024
- La SAS Croix Rocheran
- La SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### 1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En K€	Contribution au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat net consolidé du Groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	155 794	58 336	44 264
Caisses locales	5 699	5 264	3 879
FD Emeraude croissance	653	653	412
FD Everbreizh	4 226	4 226	3 116
FCT	4 563	4 563	3 294
SAS Croix Rocheran	69	-148	-148
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	-153	-252	-250

Le résultat du groupe d'entités consolidées de la Caisse régionale est porté principalement par la Caisse régionale elle-même. Les activités des filiales ne représentent qu'une contribution non significative au résultat du Groupe Crédit Agricole Ille-et-Vilaine.

### 1.2.3 Résultat consolidé

En K€	30/06/2024	30/06/2023	Variations	
			Montants	%
PNB	170 851	161 008	9 843	+6,1%
Charges générales d'exploitation	-93 604	-95 428	1 824	-1,9%
Résultat brut d'exploitation	72 642	60 880	11 762	+19,3%
Coût du risque	-14 962	-18 499	3 537	-19,1%
Résultat d'exploitation	57 680	42 381	15 299	+36,1%
Résultat avant impôt	57 680	42 405	15 275	+36,0%
Impôt sur les bénéfices	-3 113	-1 884	-1 229	+65,2%
<b>Résultat net</b>	<b>54 567</b>	<b>40 521</b>	<b>14 046</b>	<b>+34,7%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>54 567</b>	<b>40 521</b>	<b>14 046</b>	<b>+34,7%</b>



Le Produit Net Bancaire s'élève à 171 M€ en progression de +6,1%. Il se compose de :

- Des produits et charges d'intérêts et assimilés. La marge sur intérêts s'élève à 39,4 M€ en baisse de 16,9 % par rapport à juin 2023 avec une hausse des produits d'intérêts et une très forte progression charges.
- Des commissions nettes qui s'établissent à 78,4€ en progression de 9,8 % avec une hausse des commissions sur opérations avec la clientèle.
- Des gains ou pertes nets sur instruments financiers :
  - à la juste valeur par résultat pour 0,5M€.
  - à la juste valeur par capitaux propres pour 11,3 M€.

Les charges d'exploitation sont en baisse par rapport à 2023 à 93,6 M€ :

- Les frais de personnel progressent de 2,7 M€.
- Les impôts et taxes baissent de 4,8M€ et atteignent 2,7 M€ au 30/06/2024.
- Le coût des services extérieurs et les autres charges générales d'exploitation s'élèvent à 31,7M€ (+1 %).

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 72,6 M€ en hausse de 19,3% et le coût du risque à 15,0 M€ contre 18,5 M€ au 30 juin 2023.

La charge fiscale au 30 juin 2024 augmente pour atteindre 3,1M€ (1,9M€ au 30/06/2023).

Ainsi, le résultat net s'élève à 54,6 M€ en hausse de 14,0 M€.

## 1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	53 287	60 290	-7 003	-11,62%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	385 532	350 225	35 307	10,08%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	41 089	48 841	-7 752	-15,87%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	344 443	301 384	43 059	14,29%
Instruments dérivés de couverture	541 473	747 204	-205 731	-27,53%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 471 050	1 264 789	206 261	16,31%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	155 615	118 207	37 408	31,65%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 315 435	1 146 582	168 853	14,73%
Actifs financiers au coût amorti	17 764 974	17 919 123	-154 149	-0,86%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 462 160	2 175 322	-713 162	-32,78%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	15 722 585	15 174 359	548 226	3,61%
<i>Titres de dettes</i>	580 229	569 442	10 787	1,89%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-409 142	-625 019	215 877	-34,54%
Actifs d'impôts courants et différés	73 190	72 434	756	1,04%
Comptes de régularisation et actifs divers	207 598	198 141	9 457	4,77%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement				
Immobilisations corporelles	10 367	11 076	-709	-6,40%
Immobilisations incorporelles	85 985	85 833	152	0,18%
Écarts d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 184 314</b>	<b>20 084 096</b>	<b>100 218</b>	<b>0,50%</b>

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	39 833	46 567	-6 734	-14,46%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	39 833	46 567	-6 734	-14,46%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	63 662	20 019	43 643	218,01%
Passifs financiers au coût amorti	16 901 532	16 840 537	60 995	0,36%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	11 324 341	12 011 552	-687 211	-5,72%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 529 185	4 794 424	734 761	15,33%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	48 006	34 561	13 445	38,90%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 570	-256	2 826	-11,04%
Passifs d'impôts courants et différés	5 957	7 964	-2 007	-25,20%
Comptes de régularisation et passifs divers	790 772	985 408	-194 636	-19,75%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	46 640	56 560	-9 920	-17,54%
Dettes subordonnées				
<b>Total dettes</b>	<b>17 850 966</b>	<b>17 956 799</b>	<b>-105 833</b>	<b>-0,59%</b>
Capitaux propres	2 333 348	2 127 297	206 051	9,69%
Capitaux propres part du Groupe	2 333 336	2 127 286	206 050	9,69%
Capital et réserves liées	334 431	314 777	19 654	6,24%
Réserves consolidées	1 567 792	1 520 877	46 915	3,08%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	376 547	251 111	125 436	49,95%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	54 567	40 521	14 046	34,66%
Participations ne donnant pas le contrôle	12	11	0,54	4,94%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 184 314</b>	<b>20 084 096</b>	<b>100 218</b>	<b>0,50%</b>

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2024 s'élève à 20 184 M€.

A l'actif, trois postes représentent à eux seuls plus de 92% du total bilan. Il s'agit :

- Des prêts et créances sur la clientèle pour 15 723 M€ en hausse de 3,61 % sur l'année. Cet encours représente 78 % du total de l'actif de la Caisse régionale. Les dépréciations associées à ces prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 313 M€ dont 60 % sont des actifs soumis à une perte attendue (B1 et B2) et 40 % des actifs dépréciés (B3).
- Des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 462 M€. Il s'agit notamment du solde créditeur du compte-courant de la Caisse régionale et des prêts en blanc réalisés auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA.
- Des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui représentent 7 % du total bilan soit 1 471 M€ dont 156 M€ sur des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et 1 315 M€ sur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

On retrouve également à l'actif les titres de dettes (580 M€), les actifs financiers à la juste valeur par résultat (386 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (208 M€).

Au passif, trois postes représentent près de 95 % du total du bilan consolidé. Il s'agit :

- Des dettes envers les établissements de crédits. Ce poste atteint 11 324 M€, il représente 56 % du total bilan. Elles sont principalement composées des avances miroirs, avances traditionnelles, avances spécifiques, avances globales, et autres refinancement (emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA)
- Des dettes envers la clientèle qui s'élèvent à 5 529 M€ soit 27 % du total bilan. Elles correspondent principalement aux dépôts à vue et aux dépôts et comptes à terme détenus par la clientèle. Le montant des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle s'élève au 30 juin 2024 à 3 616 M€.
- Des capitaux propres. A 2 333 M€, ils pèsent pour 12 % du total bilan. Ils sont composés du capital, des réserves, du résultat de l'exercice et des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres (377 M€).

On retrouve également au passif les dettes représentées par un titre (48,0 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (791 M€).

## 1.2.5 Activité et résultat des filiales

Endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale, Caisses locales et STT) :

Données sociales en K€

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
FD Emeraude croissance	3 338	0	59 543	6%
FD Everbreizh	7 665	0	129 664	6%
SCI Croix Rocheran	20 417	19 838	22 014	93%
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	132	47	3 859	3%

Le 02 avril 2012, le Groupe a acquis 30 000 parts du fonds dédié Emeraude croissance puis 21 000 parts courant novembre 2012, soit 99,99 % du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2024 est de +412 K€

Le 02 Juin 2015, le Groupe a acquis 5 000 parts du fonds dédié Everbreizh puis 5 000 parts courant février 2017, soit 99,99 % du capital FCP. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe 30/06/2024 est de + 3 116 K€.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SCI LA CROIX ROCHERAN. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité opérationnelle. Le changement d'activité et de dimension de la SAS LA CROIX ROCHERAN (réceptions et mise en location en 2019 d'appartements en prêt locatif social) a motivé son intégration au périmètre de consolidation. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2024 est de - 148 K€.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SASU CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité significative. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2024 est de - 250 K€.

Ces 4 entités ont des contributions au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale qui sont inférieures à 2 %.

## 1.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

### 1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	30/06/2024	30/06/2023	Variations	
			Montants	%
PNB	164 015	167 525	-3 510	-2,1%
Charges générales d'exploitation	-96 951	-96 201	-750	+0,8%
Résultat brut d'exploitation	67 063	71 324	-4 260	-6,0%
Coût du risque	-14 112	-18 056	3 944	-21,8%
Résultat d'Exploitation	52 951	53 267	-316	-0,6%
Résultat avant impôt	52 311	53 765	-1 454	-2,7%
Impôt sur les bénéfices	-4 016	-6 767	2 750	-40,6%
<b>Résultat net</b>	<b>46 294</b>	<b>44 998</b>	<b>1 296</b>	<b>+2,9%</b>

Le Produit Net Bancaire s'élève au 30 juin 2024 à 164,0 M€ en baisse de 2,1 % par rapport au 30 juin 2023. Cette évolution se décompose de la façon suivante :

- Une baisse de la marge d'intermédiation globale de 31,7% à 30,1M (vs 44,1 M€ au 30/06/2023). Son évolution se caractérise par une augmentation des charges de refinancement et de la ressource clientèle (respectivement +14,8 M€ et +35,6M€) compensée partiellement par une hausse de l'encours moyen (+ 4,5%) qui permet d'augmenter le niveau d'intérêt perçus de 33,5 M€.
- Une progression de la marge sur commissions de 11,3% à 82,0 M€ en lien avec la conquête de nouveaux clients et le développement du portefeuille assurances.  
Les cotisations des cartes bancaires et la monétique sont également en hausse tandis que les frais de dysfonctionnements se stabilisent suite aux mesures de limitation prises sur ces facturations.
- La marge sur portefeuille est en progression grâce à la hausse des dividendes.

Les charges de fonctionnement nettes atteignent 97,0M€, en hausse de 0,8 % par rapport à 2023. Celles-ci se composent :

- des charges de personnel pour 59,1 M€ (+7,9%) avec une hausse de l'intéressement et des rémunérations.
- des autres charges de fonctionnement en baisse à 37,8M€ (absence de FRU et FGRD en 2024).

Ainsi, le résultat brut d'exploitation s'élève à 67,1 M€ en recul de 6,0 % par rapport au 1er semestre 2023.

Le coût du risque baisse de 21,8% par rapport au 1er semestre 2023. Au 30 juin 2024, le taux de CDL est de 1,57 % (En capital - hors créances rattachées et accessoires) et le taux de couverture de ces créances s'élève à 48,41%.

La charge fiscale passe de 6,8 M€ en juin 2023 à 4,0 M€ en juin 2024.

Le résultat net ressort à 46,3 M€, en hausse de 2,9% par rapport au 1er semestre 2023.

## 1.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

Au 30 juin 2024, le capital social de la Caisse régionale ne varie pas par rapport au 31 décembre 2023 à 92,4 M€.

Sa répartition est la suivante :

Répartition du capital au 30/06/2024	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	34 374 049,00	2 254 036	37,21
<i>Dont part du public + Predica</i>	<i>18 766 146,75</i>	<i>1 230 567</i>	<i>20,32</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15 242 009,00</i>	<i>999 476</i>	<i>16,50</i>
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	<i>365 893,25</i>	<i>23 993</i>	<i>0,40</i>
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,51
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>7 864 882,50</i>	<i>515 730</i>	<i>8,51</i>
Parts sociales	50 128 122,50	3 287 090	54,27
<i>Dont Caisses locales</i>	<i>50 127 649,75</i>	<i>3 287 059</i>	<i>54,27</i>
<i>Dont administrateurs Caisse régionale</i>	<i>457,50</i>	<i>30,00</i>	<i>N.S</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15,25</i>	<i>1,00</i>	<i>N.S</i>
<b>TOTAL</b>	<b>92 367 054,00</b>	<b>6 056 856,00</b>	<b>100,00</b>

(\*) titres détenus au travers du contrat de liquidité

On notera que Sacam Mutualisation détient 25 % du capital de la Caisse régionale.

## 1.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

### 1.5.1 Événements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

### 1.5.2 Les perspectives

Dans un contexte économique incertain marqué par des tensions géopolitiques, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine poursuit sa présence sur le territoire en remplissant son rôle de banque universelle et d'entreprise à mission. La Caisse régionale est présente aux côtés des acteurs du département depuis 120 ans. Elle a par exemple financé 1 crédit habitat sur 3 en 2023 et elle accompagne 8 agriculteurs sur 10.

Pour répondre aux attentes de ses 528 000 clients, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a également ouvert deux nouvelles agences en début d'année, dans le quartier Via Silva de Cesson-Sévigné et dans celui du métro Courrouze, de l'autre côté de la ligne b de Rennes. De nouvelles agences seront ouvertes au second semestre. Et les horaires vont être étendus à compter du 3 septembre pour correspondre aux besoins exprimés par les clients et les collaborateurs de la Caisse régionale à l'occasion d'une écoute d'ampleur réalisée dans le cadre de son Projet Collectif.

## 1.6 INFORMATIONS DIVERSES

### 1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 28/03/2024

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié le 2 juillet 2024 sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

### 1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Les résultats sont publiés auprès de l'AMF et sur le site Internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine selon le calendrier de publication en ligne sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

## 2 FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

### 2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/particulier/informations-reglementees1.html>

#### Situation au 30 juin 2024

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 196 352	1 205 309
dont Instruments de capital et réserves	2 276 335	2 223 610
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 079 983)	(1 017 596)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 196 352	1 205 309
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	22 152	21 416
FONDS PROPRES TOTAUX	1 218 504	1 226 726
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	6 354 537	6 070 977
RATIO CET1	18,83%	19,85%
RATIO TIER 1	18,83%	19,85%
RATIO TOTAL CAPITAL	19,18%	20,21%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	17 859 794	17 799 468
RATIO DE LEVIER	6,70%	6,77%

Au 30 juin 2024, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

### Risques de crédit et de contrepartie

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique de prévention et de suivi des risques de contreparties de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est basée sur la responsabilisation des acteurs réseau et concilie maîtrise des risques et développement commercial dans le respect de la réglementation.

Le processus de la gestion du risque répond aux objectifs suivants :

- Traiter le risque le plus en amont possible dans une logique de « relation durable » ;
- Organiser un traitement personnalisé des clients en difficulté ;
- Améliorer les performances de la Caisse sur les risques de crédit ;
- Assurer la fonction de recouvrement pour les dossiers au-delà de 50 ou 60 jours d'incidents et ce, jusqu'à 120 jours.

#### GESTION DU RISQUE

La stratégie risque de la Caisse régionale définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De règles de délégation d'octroi de crédits et paiement,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,
- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques).

#### ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUE ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation des risques au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine repose sur :

- La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- Un traitement du risque spécifique pour chaque marché,
- La volonté de maintenir « une relation durable ».

Sous la responsabilité du Directeur des Finances, des Risques et Participations, le Comité des Risques se réunit mensuellement. Sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent le Comité des Grands Risques trimestriellement.

Les objectifs de ces Comités s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contreparties sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de chaque Comité des Risques sont analysés, les tableaux de bord risques, la liste des dossiers entrés en défaut depuis le dernier comité de même que celle des dossiers examinés au cours des Comités précédents.

Une revue des risques d'un secteur d'agences est réalisée lors de chaque Comité mensuel des Risques.

De même, des Comités Risques spécifiques sont régulièrement organisés sur certaines filières (PIM, FEL, ...). En cas de constat de dégradation sur des secteurs donnés, des comités spéciaux temporaires peuvent être mis en place pour suivre le risque au plus près (exemple : filière porc-lait).

Des revues de portefeuilles sont réalisées 2 fois par an pour les marchés des clientèles de particuliers et des Entreprises et 4 fois par an pour les marchés des clientèles des professionnels et de l'agriculture. Elles ont pour objectif d'analyser les dossiers sélectionnés à partir de critères tels que le montant de l'EAD et la dégradation de notes.

Ces revues permettent :

- De détecter les affaires fragiles,
- D'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- D'assurer un suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Une revue des Grands Engagements complète le dispositif de surveillance. Celle-ci est réalisée annuellement sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale. Elle vise à :

- Examiner annuellement les 50 plus gros engagements de la Caisse régionale,
- Donner à la Direction Générale une vision synthétique des 50 plus gros engagements de la Caisse Régionale en EAD
- Contrôler le respect des règles de la politique crédit,



- Adopter un positionnement clair sur les dossiers,

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâlois » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations. Depuis le 1er janvier 2018, la Caisse régionale applique la nouvelle norme comptable IFRS9 (en remplacement de la norme comptable IAS39).

Les provisions IFRS9 s'élèvent à 212,9 M€ au 30 juin 2024 dont 77,9M€ sur EL (perte attendue) à 1 an (créances saines) et 135M€ sur EL à maturité (créances dégradées).

## METHODOLOGIE ET SYSTEME DE NOTATION

Le dispositif « Bâlois » de notation interne de la clientèle de la Banque de Détail et de la Banque de Grande Clientèle est opérationnel depuis 2005. Il permet d'évaluer contrat par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contrepartie ou par groupe de contreparties, et ainsi d'ajuster les provisions. Grâce au dispositif de risques opérationnels, la Caisse régionale peut vérifier son niveau de couverture de risques par les fonds propres. Autorisé fin 2007, le dispositif « Bâlois » pour la Banque de Détail, a fait l'objet, en 2009, d'une mission de suivi par l'Inspection de la Commission Bancaire. Suite à la mission notation entreprise en Caisse régionale (mission Vuarlot) en 2016, la BCE a confirmé l'autorisation accordée à Crédit Agricole S.A et aux 39 caisses régionales d'utiliser l'approche IRB-F pour les expositions sur les entreprises des caisses régionales.

L'intégration du dispositif « Bâlois » au sein de la Caisse régionale est suivie dans trois domaines :

- la communication : une grande attention est portée sur le niveau de connaissance pratique de « Bâloise » par les experts métier (crédit / marketing / réseau) ;
- l'intégration dans les Projets Nationaux (octroi crédits habitats ; octroi crédits à la consommation,...) ;
- l'intégration dans les autres processus opérationnels (distribution des crédits, suivi des risques, provisions et recouvrement, marges crédit).

Les outils LUC (Logiciel Unique de Cotation) pour la Banque de Détail et un moteur central Casa du processus GERICO (Gestion du Risque de Contrepartie) pour la Banque des Entreprises déterminent, pour chaque contrepartie, le montant de la perte attendue en cas de défaut, comme l'impose la réglementation Bâloise dans sa méthodologie pour apprécier le risque lié au crédit.

En mars 2022, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a rejoint le Centre d'Aide à la Notation de l'Ouest (groupement de Caisses régionales pour l'activité Notation de la Grande Clientèle (Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'immobilier).

## MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre-garantit auprès d'autres établissements de crédit pour 571,99 M€ au 30 juin 2024 (544,29 M€ au 30 juin 2023).

Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'Etat ou d'organismes para publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à taux 0 % et les prêts PAS.

Ces engagements reçus s'élèvent à 1 046,55 M€ au 30 juin 2024 (1 044,18 M€ au 30 juin 2023).

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitat via l'organisme de caution mutuelle du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 5 263,24 M€ au 30 juin 2024 contre 5 055,7 M€ au 30 juin 2023

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux instruments dérivés de crédit.

## LES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES (CONSOLIDE)

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 254,8 M€ à fin juin 2024 contre 237,6 M€ à fin décembre 2023.

Le taux des créances douteuses et litigieuses est de 1,59 % à fin juin 2024 contre 1,51 % au 31 décembre 2023.

Le taux de couverture par les dépréciations traduit la politique prudente de gestion des risques (48,85% contre 48,49% au 31 décembre 2023).

## EXPOSITION

- ✦ *Exposition par agent économique*

Depuis le passage à IFRS9, l'exposition, par agent économique est donnée par le tableau ci-dessous renseigné au 30/06/2024 dont encours faisant l'objet de mesures de renégociation pour 151 966 milliers d'euros au 30/06/2024 et 140 268 milliers d'euros au 31/12/2023.

✦ *Evaluation de la concentration du risque de crédit par agents économiques - actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole) :*

En K€	Au 30/06/2024			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	633 242	444		633 686
Banque Centrale				0
Etablissements de crédit	407 152			407 152
Grandes entreprises	3 069 061	428 056	97 698	3 594 815
Clientèle de détail	10 863 107	1 296 702	157 060	12 316 869
Dépréciations	- 66 555	-121 919	-124 438	-312 912
<b>Total</b>	<b>14 906 007</b>	<b>1 603 283</b>	<b>130 320</b>	<b>16 639 610</b>

### COUT DU RISQUE (DONNEES IFRS)

Le coût du risque s'élève à 14,96 M€ au 30 juin 2024 contre 18,49 M€ au 30 juin 2023.

Il se compose de :

- Dotations nettes sur les provisions pour risques de crédit pour 18,57 M€
- Reprises nettes sur les provisions pour risques et charges pour 6,61 M€
- Récupérations sur prêts et créances amorties pour 0,27 M€
- Pertes couvertes pour 2,79 M€
- Pertes non couvertes pour 0,25 M€

### APPLICATION DE LA NORME IFRS9

✦ *Evaluation du risque de crédit*

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios..

✓ *Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)*

Le scénario central est celui d'une forme de « normalisation ». Alors que l'impact de la hausse rapide des taux d'intérêt s'est révélé moins négatif que redouté et que, globalement, les marchés du travail ont bien résisté, les prix à la consommation ont fini par décélérer. Après un net ralentissement, l'activité économique réaccélérerait progressivement à la faveur de la baisse de l'inflation, qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et permet une reprise de la consommation. Dans ce contexte, les

banques centrales réduisent graduellement mais prudemment leurs taux directeurs, redonnant un peu de souffle à l'économie.

### **Lente « normalisation » de l'inflation et de la croissance**

Aux États-Unis, l'économie a fait preuve d'une résistance inattendue en 2023 qu'explique principalement une moindre sensibilité aux taux d'intérêt : dotés globalement de bilans sains, de nombreux ménages et entreprises ont pu figer le taux de leur endettement à des niveaux durablement bas, autorisant, au moins à court terme, une meilleure absorption qu'anticipé du resserrement monétaire. Toutefois, le montant de la dette des entreprises arrivant à échéance augmente en 2024 et continuera de croître en 2025. L'impact de la hausse des taux d'intérêt pourrait également s'intensifier lentement sur les ménages avec la remontée progressive du taux hypothécaire effectif. Les hausses de taux devraient ainsi « mordre » davantage à l'occasion de refinancements importants de dette à des taux plus élevés, entraînant une récession légère au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, une récession seulement légère en raison, essentiellement, d'une remontée modeste du taux de chômage. Après 2,5 % en 2023, ce scénario table sur une croissance de 1,8 % en 2024 et seulement 0,4 % en 2025, en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 permis par la baisse des taux d'intérêt. Malgré le ralentissement, l'inflation s'est toutefois révélée tenace. La désinflation devrait se poursuivre, mais la perspective d'une récession très modérée et d'une progression des salaires susceptible de rester relativement soutenue plaident en faveur d'une inflation excédant durablement la cible de 2 %.

En zone euro, la croissance a connu un ralentissement marqué. Un mouvement de désinflation est à l'œuvre depuis fin 2022, mais le dernier kilomètre vers la cible de la BCE devrait être plus erratique. La zone euro a évité la récession mais la croissance reste faible et hétérogène au sein de la zone. La bonne tenue du marché du travail, le repli de l'inflation totale (avec un rythme annuel moyen passant de 5,5 % en 2023 vers 2,6 % en 2024 et 2,1 % en 2025) et l'amélioration des conditions de financement permettent d'espérer une reprise de la dépense des agents privés domestiques, notamment de la consommation des ménages. Cela conduit à bâtir un scénario d'un optimisme prudent qui se traduit par une croissance du PIB de 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025 (après 0,5 % en 2023). Si les perspectives à court terme se sont éclaircies sans être brillantes, à plus long terme, des doutes persistent : les questions relatives, d'une part, à la croissance permise par la nouvelle configuration de taux et d'inflation et, d'autre part, le caractère définitif (ou non) de cette nouvelle normalité monétaire restent en suspens. Par ailleurs, le choc négatif de compétitivité lié à la guerre en Ukraine pourrait avoir « abîmé » de façon plus permanente le potentiel de croissance de la zone.

### **Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs**

En termes de politique monétaire, le temps est venu de baisser les taux mais avec prudence. Partant d'un niveau très élevé, subissant des chocs et épousant des rythmes de repli un peu chaotiques, l'inflation a conduit les banques centrales à installer leurs taux directeurs sur un plateau durablement élevé.

Après s'être montrée très vigilante, la Fed pourrait débiter un assouplissement monétaire prudent, en procédant à une première baisse de 25 points de base de ses taux au troisième trimestre 2024 puis au quatrième ; la limite supérieure des Fed Funds serait ainsi ramenée à 5,00 % en fin d'année. Avec le recul de la croissance envisagé à la charnière des années 2024-2025, la Fed pourrait accentuer le rythme de ses baisses de taux, ramenant la borne haute à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux.

Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui permet d'amorcer un desserrement monétaire graduel à partir de juin 2024. Elle devrait baisser ses taux de 75 ppb en 2024, puis faire de même en 2025, ramenant ainsi le taux de dépôt à 2,50%.

### **Taux d'intérêt à long terme : une baisse très limitée**

Les incertitudes entourant l'inflation ne sont pas entièrement levées en particulier aux États-Unis : il va falloir patienter quelques temps avant de voir les taux longs s'installer sur une trajectoire doucement baissière. Le scénario américain retient des taux à long terme qui ne baisseraient que très graduellement. Le taux des Treasuries à dix ans serait d'environ 4,20 % en fin d'année 2024 et de 3,95 % fin 2025.

Dans la zone euro, l'ajustement à la hausse qu'impliquent des anticipations d'assouplissement monétaire un peu trop optimistes, l'absence de récession, mais aussi les déficits budgétaires de nombreux pays importants invitent à ne pas anticiper de baisse nette des rendements des titres d'État européens. Le rendement allemand à dix ans se situerait autour de 2,40 % fin 2024 et de 2,45 % fin 2025. En supposant que se maintiennent les principaux facteurs explicatifs de leur resserrement (assouplissement des conditions financières et moindre volatilité, incitant les investisseurs à se montrer moins adverses aux risques), ce scénario retient des écartements modérés des spreads souverains

### **✓ Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 35%)**

#### **Réduction volontaire de la production de pétrole et nouvelle hausse du prix du baril en 2024**

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays Opep+. Leur objectif est de

parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

### **Répercussions sur la production : un coup de frein modéré**

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes "discount"), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise du Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur durant cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul de la croissance en zone euro et aux États-Unis en 2024 et en 2025. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (vs +0,7 % dans le scénario central) et de 0,8 % (vs 1,5 %), et celle des États-Unis de 1 % en 2024 (vs +1,8 %) et de 0,3 % en 2025 (vs 0,4 %).

### **Réponses des banques centrales et taux à long terme**

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5 % fin 2024 contre 3,25 % dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3 % fin 2027. La Fed relève également son taux des Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024 (5,75% contre 5% dans le central pour la borne haute). Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3,2 % fin 2024 contre 2,4% en central).

### **✓ Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5%)**

#### **Amélioration de la croissance chinoise**

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5,2 % versus +4,4 % sans le plan de relance, soit un gain de +0,8 point de pourcentage.

#### **Hausse de la demande adressée à l'Europe**

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux États-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2024 et de 0,2 point en 2025. La croissance annuelle serait de 1,3 % au lieu de 0,7 % en central en 2024 et de 1,7 % au lieu de 1,5 % en 2025. Aux États-Unis, le soutien additionnel à la croissance en 2024, serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +2 % au lieu de +1,8 % mais se répercuterait davantage sur 2025 (1,9 % vs 0,4 %).

#### **Réponses des Banques centrales et évolutions financières**

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation en conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

### **✓ Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 10%)**

#### **Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024**

On suppose en amont, un enlèvement de la guerre russo-ukrainienne conduisant à un nouveau choc d'inflation. Le conflit perdure avec des offensives infructueuses des deux côtés et aucune perspective de trêve ne se profile à court terme.

Surgissent également des problèmes ponctuels d'exportation de céréales ukrainiennes et des tensions sporadiques sur les prix des céréales.

Par ailleurs, on suppose également un regain de tensions, brutales et fortes, sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence entre l'Europe et l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). Il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays Opep+ qui aurait permis d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés du côté du parc nucléaire français accompagnant ce scénario de choc sur les prix de l'énergie. Le prix du baril de pétrole atteint 160 dollars fin 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette de 200 à 300 euros/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient respectivement de 101 dollars US/baril et de 123 euros/MWh. Et, dans le scénario central, le prix du baril de Brent est anticipé à \$87/b et celui du gaz à 40 €/MWh en fin d'année 2024.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de vente) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5 %.

### **Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique**

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient guère de mesures de soutien nationales, après les mesures massives de soutien aux ménages et aux entreprises prises durant la pandémie et la crise énergétique, afin de limiter la détérioration des finances publiques. Il n'y a pas non plus de réponse mutualisée des Etats européens. Les ratios de dette publiques sont en effet déjà très élevés, notamment en France et en Italie, et vont en outre remonter significativement sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique, etc.).

### **Réponse des Banques centrales**

Le scénario central suppose que les resserrements monétaires aient pris fin en 2023. Dans ce scénario, la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant la borne haute des Fed Funds à 5,75 % en 2024, niveau auquel elle reste jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de dépôt à 4,50 % en 2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans-10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund à 10 ans se situe à 3,85 % (14,5 points de base – pdb – de plus que dans le scénario central) et 3,00 % fin 2025 (+55 pdb), et le swap 10 ans zone euro à 4,20 % fin 2024 (+125 pdb) et à 3,50 % fin 2023 (+100 pdb).

### **Récession en zone euro en 2024-2025**

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz par ex) et la remontée des taux. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production et une baisse de la demande qui se traduisent par une dégradation de leur profitabilité même si, dans certains secteurs, la hausse des coûts est répercutée en partie sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif. Du côté des ménages, le choc inflationniste entraîne une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires, très limitées, ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les faibles hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5 % par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

### **Choc spécifique France**

En France, les mécontentements (réforme des retraites, etc.) perdurent. Les revendications salariales face à la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique, etc.) entraînant un conflit social sévère (du type crise des "gilets jaunes") et un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publics. Le cumul de la crise sociale et de difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

### **Chocs financiers**

En conséquence, la France est confrontée à une forte hausse de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160 pdb en 2024 et encore 150 pdb en 2025. L'OAT 10 ans atteint 5,45 % fin 2024 et 4,50 % fin 2025. L'Italie souffre également d'une forte hausse du BTP 10 ans et du spread BTP/Bund à 290 pdb fin 2024 et 280 fin 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment le CAC 40, -40 % environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

%	Réf.	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
<b>Zone euro</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,7	1,5	1,3	1,3	0,0	0,8	1,3	1,3	1,3	1,7	1,4	1,4	-1,6	-1,3	0,9	0,9
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,6	2,1	2,2	2,2	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,2	8,0	5,0	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,7	6,5	6,5	6,5	7,0	7,1	6,9	6,9	6,5	6,3	6,3	6,3	7,6	7,9	7,7	7,7
<b>France</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	1,3	1,5	1,5	-0,2	0,5	1,7	2,0	1,2	1,5	1,5	1,5	-1,9	-1,5	1,3	1,3
Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,5	2,1	2,0	2,0	3,8	3,1	2,3	2,1	2,6	2,2	2,0	2,0	7,5	4,5	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,9	7,8	7,8	7,8	8,1	8,2	8,1	8,0	7,8	7,7	7,7	7,7	8,0	8,8	8,6	8,6
OAT 10 ans - fin d'année	2,55	2,95	3,10	3,15	3,15	3,70	3,60	3,20	3,20	2,95	3,10	2,90	2,90	5,45	4,50	3,10	3,10

### Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local), pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Les filières retenues sont :

juin-24					
Portefeuille	Filières	Périmètre	Assiette en M€	Provisions en M€	Taux de couverture
Hors Filière		L'ensemble des créances non prises en comptes dans une filière.	11 989	31,1	0,26%
RETAIL	Agricole (Retail)	L'ensemble des créances de la clientèle agricole non CDL.	1 183	23,0	1,94%
	Sensibles Particuliers	L'ensemble des créances de la clientèle des particuliers qui sont notés en sensible (H, I, J et K).	261	18,4	7,06%
	Professionnels à risques	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle non CDL qui appartiennent aux activités CHR, BTP, Commerce de détail et Automobile.	616	32,5	5,28%
	Risque climatique	L'ensemble des créances habitats non CDL qui ont niveau de risque de 4/4 (maximum) selon les critères de la cartographie des risques climatiques DRG.	832	2,3	0,28%
CORPORATE	Risque de concentration	L'ensemble des créances des groupes de risques non CDL appartenant aux groupes de risques ayant un EAD ≥ 5 M€ notées de A+ à D.	1 943	68,1	3,50%
	Sensibles Corporate	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle Corporate notées D-, E+, E et E-.	285	37,6	13,20%
<b>TOTAL</b>			<b>17 108</b>	<b>212,9</b>	<b>1,24%</b>

#### ✦ Structure des encours

La part du bucket 2 est en hausse au cours du 1er semestre 2024 (10,5 % des expositions en juin 2024 vs 8,5 % en décembre 2023).

Baisse des encours de créances classées en Bucket 1 sur le 1er semestre 2024 (89,5% des expositions en juin 2024 vs 91,5% en décembre 2023).

Les expositions en Bucket 3 sont en augmentation de 17,3 M€ sur le 1er semestre 2024 (250,5 M€ en juin 2024 vs 233,2 M€ en décembre 2023). L'évolution des encours CDL est portée essentiellement par les hausses observées sur les marchés des entreprises (+6,7 M€), des particuliers (+5,8 M€), des agriculteurs (+3,6 M€) et des professionnels (+2,4 M€) conjuguées à la baisse observée sur le marché des Professionnels de l'Immobilier (-1,6 M€).

#### ✦ Evolution des ECL

Baisse des ECL du Bucket 1 de 2,6 M€ au 1er semestre 2023 qui représentent 94,7 M€ de provisions IFRS9. Cette baisse est principalement liée à la filière Agricole -2,9 M€.

Les provisions IFRS9 en Bucket 2 augmentent de 12,3 M€ au cours du 1er semestre 2023 (105,7 M€ en juin 2023 vs 93,5 M€ en décembre 2022). Cette hausse est principalement portée par les filières Sensible Corporate +4,9 M€ et Professionnels à risques +4,2 M€ ainsi que par le hors filière +4,3 M€.

---

## Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

### OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat.

La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation.

### GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale : Le Middle-Office (interface entre le Front et le Back-Office) réalise les contrôles de second degré premier niveau (2.1). Un Responsable des Risques et Contrôles Permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché de second degré deuxième niveau (2.2) issus des activités avec l'appui d'un contrôleur central des risques financiers. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG),
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- Le Comité Normes et Méthodologies.

### ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le Conseil d'Administration, organe délibérant se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En effet, la politique financière lui est présentée annuellement pour validation, complétée d'un avis du RCPR.

En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale.

La politique financière est définie par le comité financier. Ce dernier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Finances,
- Responsable du service Pilotage, Finances et Contrôle de Gestion et ses équipes,

- Responsable du Pôle Gestion Financière et ses équipes,
- RCPR et contrôleur comptable et financier,
- Responsable du Service Comptabilité Générale
- Middle-Office.

Le Comité Financier pilote et met en œuvre la politique financière validée par le Conseil d'Administration en matière de :

- Gestion du portefeuille Fonds Propres
- Politique de couverture du risque de taux
- Politique de gestion de la liquidité (refinancement ...)
- Tout autre sujet en lien avec la Gestion Financière.

De plus, il propose un avenant à la politique financière validée par le Conseil d'Administration en cas de volonté de souscrire ou de mettre en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

La participation du RCPR et du contrôleur financier apporte un double regard et émet un avis motivé sur les propositions de la Direction financière. Ils participent également aux travaux préparatoires dans le cadre d'un pré-comité.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale respecte les principes de séparation des fonctions d'engagement des opérations, de celles d'enregistrement et de suivi.

## METHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHE

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur une combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : Stress scénarios (Stress Groupe et Stress adverse 1 an), la VaR (Value at Risk), et des indicateurs complémentaires.

Calcul de VaR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois.

Pour la Caisse régionale d'Ille et Vilaine, la VaR 1 mois à 99 % fournit la baisse de plus-values latentes et donc l'impact sur les fonds propres dans 99 % des cas sur un horizon de 1 mois.

Stress scenarios :

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios», complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers de 2 scénarios de stress utilisés dans le Groupe (Stress Groupe et Stress adverse 1 an)

Stress Groupe : stress hypothétique validé au CRG élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Stress adverse 1 an (historique 1-an) : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français,

En appliquant ces stress scenarios sur le portefeuille placement au 31 Mai 2024, nous étions à -65.0 M€ sur le stress adverse 1 an et à -33.6 M€ sur le stress groupe (contre respectivement -63.1 M€ et -43.7 M€ au 31 mai 2023).



## DISPOSITIF DE LIMITES DE SEUILS D'ALERTE

Les limites sont validées chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de la Politique Financière. Cette présentation a été réalisée le 15 décembre 2023.

Les limites globales encadrant les risques sont complétées par des limites opérationnelles et/ou des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Il est utile de compléter le dispositif de limites globales avec des seuils d'alerte. L'atteinte de ces derniers doit conduire à une analyse de la situation donnant lieu à une décision motivée.

Celle-ci peut être soit une confirmation de la décision de gestion initiale, soit être sa modification.

Le dispositif d'alerte repose sur 2 types de limites :

- Limites globales : en cas de dépassement, le Conseil d'Administration et le Comité Financier sont alertés.
- Limites opérationnelles : en cas de dépassement, le Comité Financier est alerté.

La Caisse régionale a défini un dispositif de 6 limites (limites sur le portefeuille JVR-JCR-JCN-CAM\* et Titres Placement dans sa globalité) : elles sont fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc de marché.

✓ Stress Groupe et le Stress adverse 1 an (4 limites) :

1. Seuil d'alerte en stress historique 1 an sur le portefeuille JVR/JCR/JVO/JCN\*

⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre global fixé à 95 M€

2. Limite en stress adverse Groupe sur le portefeuille JVR /JCR/JVO/JCN\*

⇒ LG sur le périmètre global fixée à 70 M€

3. Seuil d'alerte en stress adverse Groupe sur le portefeuille CAM\*

⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 65 M€

4. Limite en stress historique 1 an sur le portefeuille CAM

⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 65 M€

\*JVR = juste valeur par résultat, JCR = juste valeur par capitaux propres recyclables, JCN = juste valeur par capitaux propres non recyclables, CAM = coût amorti

5 - Limite sur Résultat Economique sur le portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : Résultat économique =  $\Delta$  +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées + revenus sur titres de placement.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

### Portefeuille LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille LCR avec une présentation en Conseil d'Administration si dépassement

### Portefeuille Non- LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille non-LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille non-LCR avec une présentation en conseil d'administration si dépassement

Présentation systématique en Conseil d'Administration pour chaque atteinte de limite Globale

- Avec une nouvelle présentation en CACR à chaque palier négatif de 2 M€ (-6M / -8M...)

6 – Limite mensuelle sur Résultat Economique sur portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Résultat économique en pas mensuel (calcul fin de mois) :

Limite opérationnelle : Seuil d'alerte au Comité Financier = +2 M€ / -1 M€

## RISQUES ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

**Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage** : Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 6.2 des Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2023.

**Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement** : Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances. L'encours à fin juin 2024 s'établit à 11.51 M€ (direct et via notre fonds dédiés), soit environ 2.3 % du portefeuille de placement, un suivi mensuel est reporté à la Direction Générale.

Actions d'autocontrôle :

Au 30 Juin 2024, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre d'un contrat de rachat. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 12 615 pour le contrat de liquidité au 30 Juin 2024 (soit 0,56 % du nombre total de CCI de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine) et 18 052 pour le contrat de rachat ( 0.80% du nombre total de CCI.....) .

---

## Gestion du bilan

Le Risque de Taux est : "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading-book")".

## RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

### OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET POLITIQUE

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading.

L'exposition à la hausse/baisse des taux est calculée mensuellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils, des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le Groupe Crédit Agricole.

L'outil utilisé est l'outil Groupe PALMA RCO depuis l'arrêté du 30/04/2019.

Les sources de données alimentant l'outil sont essentiellement des alimentations automatiques : balance, systèmes d'information remettant crédits, collecte, avances...et pour le reste imports manuels (OPCVM, DAV rémunérés...).

Les conventions d'écoulement retenues sont celles du Groupe Crédit Agricole à l'exception de trois lois locales.

Les remboursements anticipés sur Crédits Habitat à taux fixe et sur Dépôt à Terme Moyen Long Terme (>1 an) bénéficient d'un modèle d'écoulement interne à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine. Les hypothèses locales de remboursements anticipés sont les suivantes :

Loi locale RA Crédits à taux fixe appliquée dans la mesure au 31/07/2024 :		
Loi locale appliquée dans la mesure au 31/07/2024	Loi nationale adaptée CR 35 (LJ 2024-043)	Loi locale CR 35 actuelle
A1	2,8%	2,6%
A2	4,4%	4,7%
A3	5,3%	4,7%
A4 et + (taux structurel)	4,4%	4,2%
Date validation comité financier :		24/06/2024

Loi locale RA DAT appliquée dans la mesure au 31/07/2024 :	
A1	11,6%
A2	9,7%
A3	9,7%
A4 et + (taux structurel)	9,7%
Date validation comité financier :	27/05/2024

L'écoulement des Dépôts à Vue suit également une loi locale.

Le taux d'évolution structurel est calculé à partir de l'évolution historique des encours DAV constatée entre 2002 et 2022. Il cape les 24 mois où l'évolution mensuelle des DAV a été la plus forte à la valeur du 25<sup>ème</sup> mois. Le taux d'évolution s'établit actuellement à 6,2 %.

Loi locale appliquée dans la mesure au 31/07/2024	Loi nationale adaptée CR 35	Loi locale CR 35
		(validée en Comité Financier du 24/06/2024)
Taux d'évolution :	3,8 %	6,2 %
Période de référence retenue :	Moy 2009-2014	mai 2004–mai 2024 avec 24 points max capés

## GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale veille à optimiser la contribution de la marge de transformation à son résultat tout en limitant les risques qui pourraient mettre en cause son équilibre financier.

Elle profite des latitudes de gestion offertes par le dispositif de limite de RTIG pour lui permettre d'avancer ou de retarder la couverture des postes de bilan pour adapter au mieux leur adossement au contexte économique et de marché.

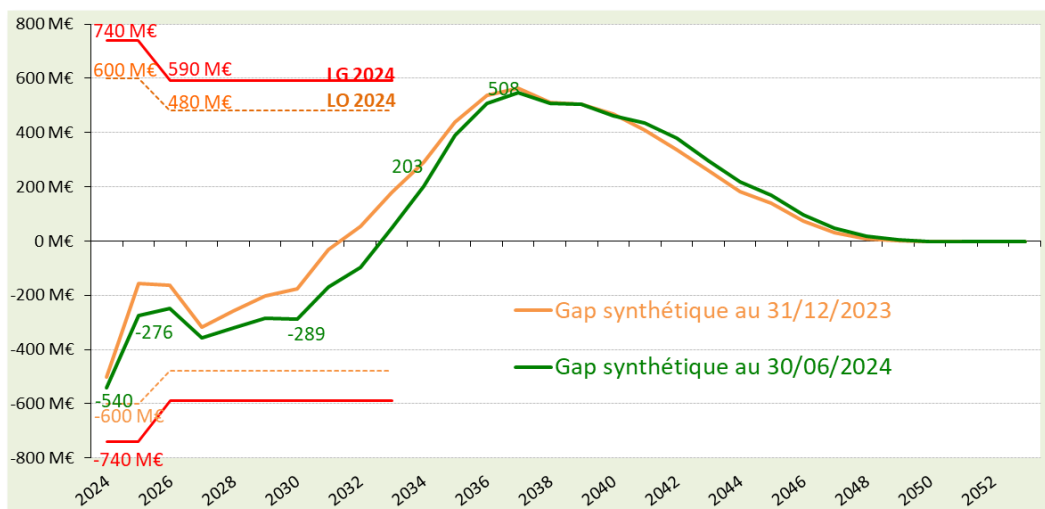
Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les attributions du Comité Financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

Le dispositif de limite doit être réexaminé et le cas échéant modifié, une fois par an. Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 a validé le dispositif de limite suivant :

Critères	Définition	Indicateur de gestion	Limites Opérationnelles	Limites Globales	Rappel 2023
Gap Synthétique 1-2 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 5% PNB	- 300 M€	600 M€ (+ 90 M€)	740 M€ (+ 110 M€)	LO : 510 M€ LG : 630 M€
Gap Synthétique 3-10 ans	Limite CASA GAP x 2 % < 4% PNB	150 M€ (100 M€)	480 M€ (+ 70 M€)	590 M€ (+ 80 M€)	LO : 410 M€ LG : 510 M€
VAN Taux (choc défavorable +200 bps)	Limite CASA VAN 30 ans < 10 % FP	3 % (3 %)	9 % FP = 110,9 M€	10 % FP = 123,2 M€	LO : 9 % (107 M€) LG : 10 % (119 M€)
Test outlier SOT15	Limite EBA VAN hors FP + collecte capée 5 ans < 25 % FP Taux	13,8 %	14 % FP T1	15 % FP T1	LO : 14 % FP T1
Test Outlier SOT MNI	Limite EBA Δ MNI à +/- 200 bp < 5 % FP T1	/	4,5 % FP T1	5 % FP T1	/
Gap index 1 jour 1-10 ans	Limite CASA	/	1 200 M€	/	LO : 1 200 M€
Sensibilité VAN index 1J	Limite CASA	/	1,5 % FP = 18,5 M€	2 % FP = 24,6 M€	LO : 1,5 % FP (17,8 M€) LG : 2,0 % FP (23,7 M€)

## EXPOSITION

Au 30/06/2024 la Caisse Régionale détient plus d'actifs à taux fixe que de passifs à taux fixe sur toutes les maturités à l'exception des 8 premières années.



Sensibilité de la VAN à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres (sur 30 ans).

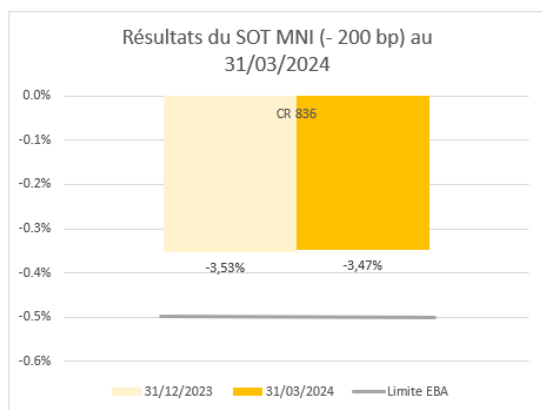
31/12/2023		30/06/2024		Limites opér.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-1,9%	4,9%	-1,0%	3,6%	- 9%	- 10%
- 23,1 M€	- 60,3 M€	- 11,9 M€	+ 44,4 M€	110,9 M€	123,2 M€

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 11,9 M€, soit 1,0 % des fonds propres prudeniels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale après déduction des participations.

Sensibilité du SOT EVE à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres Tier 1 (sur 30 ans).

31/12/2023		31/03/2024		Limites opér.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-11,5%	+ 6,20%	-11,6%	+ 6,03%	- 14%	- 15%
- 138,8 M€	+ 74,7 M€	- 139,6 M€	+ 72,7 M€	- 168,1 M€	- 180,8 M€

Sensibilité du SOT MNI à un choc de - 200 bp rapportée aux Fonds Propres (limite à - 5%)



Du 31/03/2024 au 31/03/2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de - 200 points de base\*, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine perdrait 41,7 M€ sur le portefeuille bancaire, soit 3,47 % de ses fonds propres.

\* : Avec hypothèse de bilan constant, marge constante, et d'un taux de répercussion (PTR) de 100% des variations des taux de marché vers les taux clientèle.

Les impasses de taux du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2024 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

#### Impasses en euros (au 30 juin 2024)

(en Mds€)	2024	2025-2029	2030-2033	> 2033
Impasses euros	(-500)	(-316)	179	564

## RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

### GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Dans le cadre de la réforme Bale III, comme l'ensemble des groupes bancaires Européens, le groupe Crédit Agricole est assujéti par le règlement N°575/2013 du Parlement européen (modifié par le règlement 2019/876) et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n°648012, à la remise de reportings relatif au LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio) et définis par l'EBA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme les établissements de crédit doivent respecter le ratio LCR (à hauteur de 100 %), visant à s'assurer que la banque est capable de résister pendant 30 jours à une crise globale de liquidité. La Caisse régionale s'est engagée dans la constitution de réserves spécifiques éligibles au nouveau ratio (cash, titres d'Etat liquide, etc.).

Le NSFR est un ratio de financement stable, pilotant le risque de liquidité moyen terme (> 1 ans). Le niveau réglementaire minimal du NSFR à respecter par les établissements de crédit est de 100% depuis le 28/06/2021 et publié trimestriellement.

Dans le cadre du CRR (Capital Requirement Regulation) et de la directive CRD4 (Capital Requirement Directive 4), les banques sont tenues de publier non seulement un LCR fin de mois, mais également :

- Un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois,

- Des Additional Liquidity Monitoring Tools (éléments de suivi de la liquidité complémentaires, ex : concentration par produits, contrepartie...
- Un Funding Plan : Plan de financement sur des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans.

La mise en place des reportings LCR et NSFR ne dispense pas les établissements de crédit de maintenir un système interne de gestion du risque de liquidité (cf. directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013).

Le Crédit Agricole a opté pour l'application d'une approche avancée (normes internes) dont les principaux indicateurs sont :

Court Terme :

- Endettement Court terme,
- Structure minimale du refinancement Court Terme,
- Réserves de liquidité,
- Stress global, stress systémique et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).

Long Terme :

- Concentration des échéances du refinancement Long Terme

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par du refinancement interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables, ou auprès de Crédit Agricole S.A..

Les plafonds d'encours du programme d'émission de TCN validé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 sont 1 000 M€ pour les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper : ex CDN) et 500 M€ pour les NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes : ex BMTN).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle et du refinancement interbancaire, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 % des réalisations prêts de durée initiale supérieure ou égale à 2 ans).

Crédit Agricole SA facture aux Caisses régionales le déficit généré au sein du groupe (différentiel entre les avances miroirs et les avances globales). La facturation sur le déficit Epargne/avances (DEA) est générée par des strates mensuelles au coût moyen de liquidité de marché 6 ans. Ce DEA est depuis mi 2020 géré en extinction à la demande de CAsa.

## METHODOLOGIE

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement défini dans la politique financière de la Caisse régionale. La Politique 2024 a été validée en Conseil d'Administration le 15 décembre 2023.

Un point liquidité est réalisé au moins 10 fois par an par l'unité Pilotage Finance Contrôle de Gestion et présenté en Comité Financier.

L'outil New-deal permet de calculer mensuellement le ratio LCR de même que l'ensemble des indicateurs de liquidité CT et MLT et trimestriellement le ratio NSFR.

Depuis début 2017, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine produit également un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois.

Le risque de liquidité à court terme de la Caisse régionale est encadré par un volume de refinancement maximal d'une durée inférieure ou égale à 1 an : la LCT (Limite Court Terme). Son calcul est mis à jour et transmis par Crédit agricole SA semestriellement.

## EXPOSITION

Depuis le 1er juillet 2017, la Caisse Régionale doit respecter une nouvelle limite qui permet de mesurer la solidité financière de l'établissement en vérifiant que les ressources stables permettent de couvrir les emplois stables. En d'autres termes, les refinancements CT doivent être égaux ou inférieurs aux emplois liquides, ainsi la PRS (position en ressources stables) doit être supérieure à 0. Au 30/06/2024, la PRS de la Caisse régionale est de 757 M€.

Le niveau du ratio LCR comptable à fin juin 2024 est supérieur à la limite réglementaire de 100 %, en vigueur depuis 1er Janvier 2018.

La limite de liquidité CT est de 1 203 M€ depuis le 1er mars 2024 (valable également au S2 2024).

Au 31 mai 2024, la Caisse régionale ne présente pas de dépassement actif de l'échéancier MLT.

## POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture sont pour la Caisse régionale des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont réalisés pour couvrir des crédits clients spécifiques (swap de micro-couverture) ou réalisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global (swap de macro-couverture).

Une documentation macro et micro-couverture est réalisée trimestriellement.

---

## Risques Opérationnels

### GESTION DU RISQUE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe et de la Caisse régionale. Le dispositif est animé par le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale, rattaché au RFGR (Responsable de la fonction gestion des Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Risque Opérationnel réuni deux fois par an, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant (Conseil d'Administration et Comité d'audit et des comptes) est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Il valide annuellement le seuil réglementaire d'incident significatif de risques opérationnels, les limites d'appétence aux risques décidés en comité risques opérationnels, ainsi que les modifications de la politique risques opérationnels de la Caisse régionale, conformément à la réglementation prudentielle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale, y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales. Les filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Ce dispositif repose sur 3 piliers :

- Une collecte d'incidents alimentant la base statistique du dispositif (historique de 5 années), réalisée mensuellement auprès de l'ensemble des unités du périmètre y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales.
- Une cartographie des risques, actualisée annuellement selon la méthodologie préconisée par le groupe et transcrite sur l'appli groupe Europ@.
- Une évaluation de scénarii majeurs de risques opérationnels de la liste proposée par le groupe. Les scénarii retenus pour notre Caisse régionale font l'objet d'une analyse et d'une estimation chiffrée des sévérités et des fréquences probables de survenance. Les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de l'exigence de Fonds Propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels.

La méthode retenue pour le calcul de l'exigence de fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels est la méthode AMA (approche mesure avancée).

Le modèle utilisé est le modèle du groupe Crédit Agricole, validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe et proposé à l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation.

Il a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres est fondé sur un modèle actuariel de type « loss distribution approach » présentant un intervalle de confiance de 99,9 %.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs de la réglementation Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Ce dispositif s'accompagne de manière formelle et conforme à la réglementation, de réunions de présentation/sensibilisation à destination des acteurs concernés rappelant les différentes modalités de déclarations des Risques opérationnels et exposant les évolutions réglementaires.

## EXPOSITION

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie BALOISE :

Total Risque Opérationnel Pur net (détection)								
	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, Produits, Pratiques commerciales	Domages occasionnels causés aux actifs	Interruption de l'activité et dysfonctionnements des systèmes	Exécution, Livraison et Gestion des Processus	Total
2020	0,00M€	0,48M€	0,34M€	0,15M€	0,02M€	0,05M€	0,32M€	1,37M€
2021	0,00M€	0,34M€	0,30M€	0,06M€	0,00M€	0,00M€	0,40M€	1,10M€
2022	0,00M€	0,59M€	0,00M€	0,1M€	0,01M€	0,00M€	0,35M€	1,06M€
2023 (6 mois)	0,00M€	0,24M€	0,02M€	0,01M€	0,00M€	0,00M€	0,12M€	0,39M€

Le montant global net de risques opérationnels est en diminution au 1er semestre 2023 par rapport à 2022. A noter qu'en comptabilisation, le dénouement favorable au groupe Crédit Agricole d'un litige ancien contre la DGCCRF permet d'enregistrer un coût du risque négatif de -499 K€, suite à une reprise exceptionnelle de provision de 807 K€

## Risques de non-conformité

L'organisation de la gestion des risques de non-conformité s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale est rattaché au responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Le responsable du Contrôle de la Conformité rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, Comité risques opérationnels et du Conseil d'Administration.

Le risque de non-conformité est défini comme toute violation d'un texte réglementaire ou d'une règle interne applicable à la Caisse régionale, en sa qualité d'établissement de crédit, de courtier en assurance ou de prestataire de service d'investissement, induisant un risque de sanction judiciaire, de perte financière ou de risque d'image.

Les domaines visés concernent donc principalement :

- les activités de services d'investissement, tant pour la protection de l'intégrité des marchés que pour la protection de la clientèle,
- l'activité de démarche commerciale dans son ensemble, avec pour objectif le contrôle du respect de l'intérêt du client (réglementation MIF 2 sur le conseil en investissement, démarchage bancaire ou financier, intermédiation en assurance, protection du consommateur, protection de l'emprunteur, réglementation informatique et libertés, etc...),
- la prévention du risque de blanchiment, de financement du terrorisme et le risque de sanctions internationales, et la prévention du risque de fraude externe ou interne,
- le respect de toute autre réglementation bancaire ou règle interne de déontologie du ressort de la conformité (hors fiscalité et droit du travail).

La prévention du risque de non-conformité est supervisée par le responsable du Contrôle de la Conformité, en liaison avec le responsable du service Contrôle Permanent, le Manager des Risques Opérationnels et le responsable du Contrôle Périodique. Son rôle consiste à prévenir et à contrôler les risques de non-conformité tels que définis ci-dessus. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de compte, etc....



Concernant l'activité de service d'investissement, la directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007, et renforcée par la Directive MIF 2 applicable depuis le 1er janvier 2018, fait l'objet de contrôles réguliers sur son application. La Caisse régionale a intégré en 2023 dans ses procédures et processus de souscription d'instruments financiers les critères ESG, tels que définis par la Finance Durable

Une formation Conformité est dispensée à l'embauche de l'ensemble des conseillers commerciaux et la communication interne met régulièrement l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs est intégrée dans les procédures de la Caisse régionale et l'option choisie est d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne et d'un tutorat, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF. Chaque année, les collaborateurs concernés font l'objet d'une évaluation systématique de leurs connaissances par leur responsable hiérarchique à l'occasion de leur entretien annuel et, le cas échéant, font l'objet d'un quizz d'évaluation renforcé afin d'identifier les formations nécessaires.

En matière de protection des données personnelles, la Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Le registre de l'ensemble des traitements de données réalisés par les services de la Caisse régionale est ainsi tenu à jour et la Politique de Protection des Données de la Caisse régionale est publiée sur son site Internet.

Un nouveau responsable des données personnelles (DPO) a pris ses fonctions en janvier 2020, il poursuit les travaux engagés et veille à ce que les nouveaux traitements de données soient analysés systématiquement sous l'angle notamment de la protection des personnes mais aussi de la sécurité des données.

La directive Abus de marché fait l'objet d'un contrôle régulier par le Responsable de la Conformité des services d'investissement grâce à l'outil Groupe Actimize de détection automatique des opérations atypiques, qui a fait l'objet de montées en gamme régulières afin d'affiner cette surveillance. En outre, la surveillance des opérations sur titres des « personnes concernées » au sens du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (salariés et administrateurs) est intégrée à cet outil de surveillance et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier à l'organe central.

Dans le cadre de l'application de la Directive 2014/57/UE et du Règlement Européen sur les abus de marché (MAD MAR II), l'entité a intégré un dispositif de prévention et de surveillance de lutte contre les abus de marché :

- adaptation de la procédure abus de marché à cette nouvelle réglementation,
- adaptation du système de détection des abus de marché pour couvrir l'ensemble des circuits de négociation,
- passation d'ordres, concernant la liste d'initiés (permanents et ponctuels) une intégration de données à caractère personnel supplémentaire pour l'établissement des listes,
- renforcement du formalisme pour les listes d'initiés CASA et CCI

En matière de gestion des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption, la Gouvernance de la Caisse régionale est particulièrement impliquée, à travers notamment la nomination de M. Jean-Yves CARILLET en qualité de Référent Anti-Corruption. La Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre la loi Sapin 2. La cartographie des risques de corruption a permis de constater que les dispositifs de maîtrise des risques sont globalement efficaces, notamment de par l'organisation des activités et la séparation des fonctions front/middle/back office mais aussi grâce au dispositif de contrôle particulièrement étendu. Des plans d'action ont néanmoins été définis afin d'améliorer l'encadrement des risques de certaines activités et processus sensibles. Sur le premier semestre 2022, la Caisse régionale, dans le cadre du renouvellement de la Certification ISO 37001 du Groupe CREDIT AGRICOLE, a fait l'objet d'un audit EUROCOMPLIANCE dont les conclusions soulignent la robustesse du dispositif. A ce titre, la Caisse régionale bénéficie elle-même de cette Certification ISO 37001.

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment – financement du terrorisme (LCB/FT), le Groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil de détection NORKOM. Sur le 1er semestre 2023, cet outil Groupe a été remplacé par un nouvel outil de filtrage DDF (Détection de la Délinquance Financière). La troisième directive de lutte contre le blanchiment (transposée par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application) a également été intégrée dans les procédures en 2009, et fait l'objet de montées en gamme régulières avec l'intégration de scénarios de prévention de la fraude. Les dernières évolutions ont notamment permis d'améliorer l'approche par risques de l'outil de détection.

Par ailleurs, l'ordonnance 2016-1635 transposant en droit français la 4<sup>ème</sup> directive européenne UE 2015/847 du 20 mai 2015 a été déclinée au sein de notre Caisse régionale avec notamment l'intégration de la surveillance des PPE domestiques. Parmi les principales mesures de la 4<sup>ème</sup> Directive, nous notons également une harmonisation de l'approche par les risques et des obligations de vigilance, des précisions sur le bénéficiaire effectif et une politique spécifique pour les pays tiers à haut risque.

Plus spécifiquement sur le risque Sanctions Internationales, l'évaluation globale du risque a été effectuée en lien avec le Groupe en charge du projet « plan de remédiation » OFAC (régulateur américain), et les étapes du plan d'action ont été

déployées, dans le cadre du plan d'avancement défini par le Groupe. A ce titre, la Caisse régionale a remédié l'ensemble des données présentant des anomalies au titre des critères déclinés par l'OFAC.

Les formations des collaborateurs sur le premier semestre 2023 ont notamment porté sur les sanctions internationales, et des modules avancés pour certaines fonctions exposées plus spécifiquement au risque de sanctions internationales.

Sur le premier semestre 2023, la Caisse régionale a maintenu le renforcement de son dispositif en matière de Sanctions Internationales avec notamment la mise en œuvre des dispositions réglementaires liées à la crise en Ukraine.

Enfin, la prévention du risque de fraude interne fait partie du plan de contrôle de la Caisse régionale, sous la responsabilité du responsable du Contrôle de la Conformité, en charge de la coordination de la prévention de la fraude.

Concernant les procédures relatives à la conformité, tous les nouveaux produits commercialisés par la Caisse régionale sont soumis à l'avis préalable du responsable du Contrôle de la Conformité qui contrôle le respect des conditions émises par le groupe (61 avis formalisés sur le premier semestre concernant des nouveaux lancements commerciaux).

Le responsable du Contrôle de la conformité centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en prévention du risque de non-conformité, au travers notamment des informations remontées par le service en charge des réclamations (suivi mensuel des réclamations reçues au siège ou en provenance du réseau commercial).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Les outils de cartographie des risques et de collecte des pertes utilisent un référentiel national comportant différents types de risques, notamment : les risques d'interruption de processus, les risques opérationnels, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs, et les risques de non-conformité.

Le choix a été fait d'intégrer la cartographie des risques de non-conformité dans la cartographie des risques opérationnels.

Dans un premier temps, le Management du risque opérationnel coordonne la cotation des risques opérationnels et fait valider la cartographie des risques opérationnels par le management.

Dans une deuxième étape, le responsable du Contrôle de la Conformité est responsable de l'appréciation finale des risques de non-conformité.

Pour apprécier les principaux risques de manière cohérente, le Groupe a sélectionné les risques de non-conformité prioritaires relatifs aux réglementations en vigueur.

Enfin, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité intègre l'évaluation du risque de réputation (impact non financier).

Suite à l'analyse de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, les processus présentant les niveaux de risques les plus élevés sont sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'actions de diminution ou suppression du risque.

Des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de conformité des ouvertures de comptes de dépôt, de qualification des clients détenteurs de comptes titres, et de protection de la clientèle notamment. Les plans d'actions sont élaborés en relation avec le responsable de la conformité (Plan de mise en conformité du stock, et contrôle des nouveaux contrats ouverts), et avec un suivi de la Direction Conformité de Crédit Agricole SA.

---

## Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 01 Juin 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 101M€. Le Tribunal Judiciaire d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse. Par un arrêt rendu le 27 juin 2024, la Cour d'appel d'Amiens a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021. Cette décision peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

---

## Contrôle permanent

### DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (contrôles de 1er degré), ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (contrôles de 2ème degré).

L'automatisation des reportings de contrôles a été réalisée avec l'intégration de l'outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de Contrôles Permanents)

Cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il a été déployé sur la totalité des agences en 2008 et sur les unités du siège début 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 puis de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 28 juillet 2021 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du Contrôle permanent. Un responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par des reportings et les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices gérés également dans l'outil SCOPE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'adaptations régulières du fait des évolutions réglementaires et des risques opérationnels détectés.

### DISPOSITIF DE CONTROLES PARTICULIERS

Le dispositif de contrôle permanent recouvre également des dispositifs de contrôle particuliers en conformité avec la réglementation bancaire et financière. Il s'agit des domaines suivants :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans ce cadre, la Caisse régionale avait défini un plan de repli utilisateurs (PRU) en cas d'indisponibilité du siège social de la Courrouze sur le site de Plouffragan dans les Côtes d'Armor. Ce site de repli était commun aux Caisses régionales bretonnes. En 2020, la Caisse régionale a fait le choix de définir un nouveau plan de repli utilisateurs en agences. Celui-ci est opérationnel depuis juin 2021. Un test impliquant 120 collaborateurs a été réalisé au 2ème semestre 2023.
- L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lesquelles une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre. La complétude du registre des externalisations a été réalisée pour la première fois au 31/12/2021. La mise à jour de ce registre est depuis réalisée au fil de l'eau par les managers opérationnels en charge du suivi des prestations externalisées. Depuis le 30/06/2022, le registre des externalisations est tenu dans l'outil groupe EASY. Des travaux de fiabilisation et d'enrichissement de ce registre sont réalisés au fil de l'eau sous la conduite du pilote des externalisations de la Caisse régionale.

- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de comptes, etc....
- La directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la directive MIF lors de toute ouverture de comptes-titres et lors de l'activité de conseil en investissement sur instruments financiers (blocage informatique en l'absence de renseignement sur la compétence et l'expérience du client). Enfin, un e-learning « Conformité au Quotidien » comprenant un module MIF a été déployé au 1er trimestre 2019. Ce module met notamment l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client et de disposer d'un dossier client complet.
- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché est en place depuis le 1er octobre 2007 et a été enrichi du suivi des « personnes concernées » au sens du règlement général AMF.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. Cet outil a été remplacé au cours du 1er semestre 2023 par l'outil DDF (Détection de la Délinquance Financière) développé par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA. Chaque jeune embauché (CDI ou CDD) bénéficie d'une formation « Lutte Anti-Blanchiment » préalablement à son embauche. Tous les salariés de la Caisse régionale sont régulièrement formés sur la Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme.
- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale dispose d'une structure dédiée aux risques opérationnels (collecte et cartographie). Chaque unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés.

## DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière est décrit dans le rapport annuel. Il s'appuie sur un contrôle central de 2ème degré rattaché au contrôle permanent.

Un comité d'audit et des comptes a été mis en place en 2009 en application de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

---

### Contrôle périodique

Le service Contrôle Périodique se consacre aux missions de contrôle périodique (3ème degré), en application de l'arrêté du 3 Novembre 2014. Il intervient, de manière indépendante, dans la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Comité de Contrôle Interne.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie d'outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses). Le Contrôle Périodique développe également ses propres outils (guides et trames d'audit notamment).

Les missions réalisées par le service Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale groupe de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

# 3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES CONSOLIDES

KPMG Audit FS I

PricewaterhouseCoopers Audit

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière  
semestrielle**

KPMG Audit FS I  
Parc Edonia – Bâtiment S  
Rue de la Terre Victoria CS 46806  
35768 Saint Grégoire Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit  
11 Rue Arthur III  
C.S. 24241  
44263 Nantes Cedex

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

*4, Rue Louis Braille – 35136 Saint Jacques de la Lande*

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L451-1-2 III du Codé monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, tels qui sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle – Juin 2024**

## 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Nantes, Rennes et Paris La-Défense, le 2 août 2024

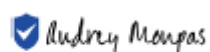
Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

 Nicolas Jolivet

Nicolas Jolivet  
Partner

**KPMG Audit FS 1**

 Audrey Monpas

Audrey Monpas  
Partner

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle – Juin 2024**

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE ET VILAINE**

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,

au capital social de 92 367 054,00 €

Siège Social : 4, rue Louis Braille  
35136 Saint-Jacques-de-la-Lande  
775 590 847 RCS RENNES  
NAF 6419 Z

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES**

**AU 30 JUIN 2024**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-  
Vilaine en date du 26 juillet 2024**



## **Les états financiers consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### **Présentation juridique de l'entité**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse Régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran et de la SAS Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale fait partie, avec 13 autres Caisses Régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse Régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

#### **Format de présentation des états financier**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran et de la SAS Crédit Agricole Ille Et Vilaine Expansion entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	402 640	293 074
Intérêts et charges assimilées	4.1	(363 247)	(245 693)
Commissions (produits)	4.2	100 603	93 492
Commissions (charges)	4.2	(22 205)	(22 092)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	4 567	4 054
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		(1 096)	687
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		5 663	3 367
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	50 578	39 257
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		2 170	189
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		48 408	39 068
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	1 746	2 421
Charges des autres activités	4.7	(3 831)	(3 505)
Produit net bancaire		170 851	161 008
Charges générales d'exploitation	4.8	(93 604)	(95 428)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(4 605)	(4 700)
Résultat brut d'exploitation		72 642	60 880
Coût du risque	4.10	(14 962)	(18 499)
Résultat d'exploitation		57 680	42 381
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	-	24
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
Résultat avant impôt		57 680	42 405
Impôts sur les bénéfices	4.12	(3 113)	(1 884)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.5	-	-
Résultat net		54 567	40 521
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe		54 567	40 521

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net		54 567	40 521
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	830	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	40 861	15 325
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	41 691	15 325
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(1 426)	(461)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	40 265	14 864
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	(1 771)	82
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(1 771)	82
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	458	(21)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	(1 313)	61
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	38 952	14 925
			-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		93 519	55 446
Dont part du Groupe		93 519	55 446
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	-	-
---	------	---	---

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales		53 287	56 750
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	385 532	333 965
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		41 089	36 630
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		344 443	297 335
Instruments dérivés de couverture		541 473	503 882
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 471 050	1 365 320
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		155 615	121 927
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		1 315 435	1 243 393
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	17 764 974	17 406 339
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 462 160	1 343 643
Prêts et créances sur la clientèle		15 722 585	15 486 176
Titres de dettes		580 229	576 520
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(409 142)	(297 451)
Actifs d'impôts courants et différés		73 190	66 600
Comptes de régularisation et actifs divers		207 598	263 977
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	10 367	10 713
Immobilisations corporelles		85 985	84 660
Immobilisations incorporelles		-	-
Ecarts d'acquisition	6.7	-	-
<b>Total de l'Actif</b>		<b>20 184 314</b>	<b>19 794 755</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	39 833	34 624
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		39 833	34 624
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		63 662	128 386
Passifs financiers au coût amorti	6.4	16 901 532	16 670 501
Dettes envers les établissements de crédit		11 324 341	11 462 003
Dettes envers la clientèle		5 529 185	5 174 264
Dettes représentées par un titre		48 006	34 234
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 570	4 433
Passifs d'impôts courants et différés		5 957	549
Comptes de régularisation et passifs divers		790 772	662 481
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.5	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	46 640	54 294
Dettes subordonnées	6.9	-	-
<b>Total dettes</b>		<b>17 850 966</b>	<b>17 555 268</b>

Capitaux propres	2 333 348	2 239 487
Capitaux propres part du Groupe	2 333 336	2 239 476
Capital et réserves liées	334 431	320 040
Réserves consolidées	1 567 792	1 521 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	376 547	337 595
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	54 567	60 573
Participations ne donnant pas le contrôle	12	11
<b>Total du passif</b>	<b>20 184 314</b>	<b>19 794 755</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés						
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres							
(en milliers d'euros)																						
Capitaux propres au 1er janvier 2023 Publié	219 509	1 620 542	(1 692)	-	1 838 359	(434)	236 620	236 186	-	2 074 545	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 074 557	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2023	219 509	1 620 542	(1 692)	-	1 838 359	(434)	236 620	236 186	-	2 074 545	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 074 557	
Augmentation de capital	-	7 895	-	-	7 895	-	-	-	-	7 895	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 895	
Variation des titres autodétenus	-	-	(48)	-	(48)	-	-	-	-	(48)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(48)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2023	-	(10 380)	-	-	(10 380)	-	-	-	-	(10 380)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10 380)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	7 895	(10 380)	(48)	-	(2 533)	-	-	-	-	(2 533)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 533)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	61	14 864	14 925	-	14 925	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 925	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	40 521	40 521	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 521	
Autres variations	-	(172)	-	-	(172)	-	-	-	-	(172)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(172)	
Capitaux propres au 30 juin 2023	227 404	1 609 990	(1 740)	-	1 835 654	(373)	251 484	251 111	40 521	2 127 286	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 127 298	
Augmentation de capital	-	5 206	(402)	-	4 804	-	-	-	-	4 804	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 804	
Variation des titres autodétenus	-	-	459	-	459	-	-	-	-	459	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	459	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	637	-	-	637	-	-	-	-	637	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	637	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 206	235	459	-	5 900	-	-	-	-	5 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 900	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	526	85 958	86 484	-	86 484	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 484	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	20 052	20 052	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 052	
Autres variations	-	(248)	-	-	(248)	-	-	-	-	(248)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(248)	
Capitaux propres au 31 décembre 2023	232 610	1 609 977	(1 281)	-	1 841 306	153	337 442	337 595	60 573	2 239 474	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 239 486	
Affectation du résultat 2023	-	60 573	-	-	60 573	-	-	-	(60 573)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2024	232 610	1 670 550	(1 281)	-	1 901 879	153	337 442	337 595	-	2 239 474	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 239 486	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2024 retraité	232 610	1 670 550	(1 281)	-	1 901 879	153	337 442	337 595	-	2 239 474	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 239 486	
Augmentation de capital	-	14 944	-	-	14 944	-	-	-	-	14 944	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14 944	
Variation des titres autodétenus	-	-	(553)	-	(553)	-	-	-	-	(553)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(553)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2024 (4)	-	(14 164)	-	-	(14 164)	-	-	-	-	(14 164)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 164)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	14 944	(14 164)	(553)	-	327	-	-	-	-	327	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	327	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 313)	40 265	38 952	-	38 952	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38 952	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	54 567	54 567	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 567	
Autres variations	-	115	-	-	115	-	-	-	-	115	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	115	
Capitaux propres au 30 juin 2024	247 554	1 656 501	(1 834)	-	1 902 221	(1 160)	377 707	376 547	54 567	2 333 335	11	-	-	-	-	-	-	-	11	-	2 333 347	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Groupe s'élevaient à 2 333 millions d'euros. Ils augmentent de 94 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +4,20%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- Le résultat net consolidé du Groupe au 30 juin 2024, qui s'élève à 54,6 millions d'euros
- Les dividendes versés qui s'élèvent à 14,2 millions d'euros dont 4 millions d'euros à Sacam Mutualisation, 6,8 millions d'euros aux sociétaires des Caisses locales et 3,3 millions d'euros au public et Prédica
- L'augmentation de capital des Caisses locales pour 14,9 millions d'euros
- Les gains comptabilisés directement en capitaux propres qui s'élèvent à 39,6 millions d'euros sur l'exercice 2024, et qui sont principalement liés à la valorisation des titres SAS Rue la Boétie (+25,1 millions d'euros) et Sacam Mutualisation (+13,4 millions d'euros)

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Résultat avant impôt		57 680	42 405
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 605	4 700
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		13 583	19 247
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		-	(24)
Résultat net des activités de financement		942	728
Autres mouvements		32 456	(3 315)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		51 586	21 336
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(470 036)	(28 913)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		75 162	(463 885)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(79 101)	(71 133)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		145 679	(88 250)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(5 304)	(9 750)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(333 600)	(661 931)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(224 334)	(598 190)
Flux liés aux participations (2)		(6 330)	(330)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(3 535)	(4 000)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(9 865)	(4 330)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		384	(2 769)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		12 235	(19 666)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		12 619	(22 435)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(221 580)	(624 955)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		491 613	1 146 193
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		56 750	65 447
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		434 863	1 080 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		270 033	521 245
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		53 287	60 290
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		216 746	460 955
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(221 580)	(624 948)

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

- (1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence
- (2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Au cours du premier semestre 2024, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale d'Ille et Vilaine s'élève à -6 330 milliers d'euros.

Les décaissements concernent principalement les entités SACAM TRANSITION ENERGIE pour - 3 985 milliers d'euros et SAS SACAM AVENIR pour -1 666 milliers d'euros.

- (3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à ses actionnaires, à hauteur de -14 164 milliers d'euros pour le premier semestre 2024, il comprend aussi la hausse du capital des Caisses locales (souscriptions de parts sociales) pour 14 944 milliers d'euros.
- (4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : Au cours du premier semestre 2024 les emprunts obligataires s'élèvent à 12 235 milliers d'euros. On y retrouve notamment la quote-part de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine dans l'émission du FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour 13 821 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers Dettes non courantes avec covenants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Amendement IFRS 16 Contrats de location Dette locative dans une opération de cession-bail	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Amendement IAS 7 / IFRS 7 Opérations d'affacturage	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2024

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 3 Paiements subordonnés à l'emploi continu pendant les périodes de transfert	29 avril 2024	Non
IAS 27 Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels	30 janvier 2024	Non

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

- Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ; - les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

## 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

### 2.1 Principales opérations de structure

#### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2024

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français autosouscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%)) pour un montant de 750 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, les 39 Caisses régionales et LCL ont cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 1 665,75 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elles ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés (pour les 2 parties de l'émission) et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

### 2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2023.

## 2.3 Autres événements significatifs de la période

### ➤ Pilier 2 - Globe

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'Union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre du 1er semestre 2024.

Compte tenu des résultats non matériels de cette estimation, le Groupe n'a pas prévu la comptabilisation d'un montant d'impôt complémentaire GloBE au 30 juin 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise en œuvre des règles GloBE.

## 3 Risque de crédit

### 3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur brute	comptable Correction de valeur pour pertes	Valeur brute	comptable Correction de valeur pour pertes	Valeur brute	comptable Correction de valeur pour pertes	Valeur brute (a)	comptable Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	573 204	(257)	3 721	(148)	-	-	576 925	(405)	576 520
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	573 204	(257)	3 721	(148)	-	-	576 925	(405)	576 520
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 452	(101)	-	43	-	-	8 452	(58)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	169 984	(119) 1	-	-	-	-	169 984	(119)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(161 532)	-	-	-	-	-	(161 532)	1	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	17	-	43	-	-	-	60	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	581 656	(358)	3 721	(105)	-	-	585 377	(463)	584 914
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(4 684)	-	(1)	-	-	-	(4 685)	-	-
Au 30 juin 2024	576 972	(358)	3 720	(105)	-	-	580 692	(463)	580 229
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur brute	comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute	comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2023	111 659	-	-	-	-	-	111 659	-	111 659
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	111 659	-	-	-	-	-	111 659	-	111 659
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	-
Total	111 657	-	-	-	-	-	111 657	-	111 657
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	225 139	-	-	-	-	-	225 139	-	-
Au 30 juin 2024	336 796	-	-	-	-	-	336 796	-	336 796
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées



## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	14 138 430	(78 985)	1 405 291	(100 946)	237 584	(115 198)	15 781 305	(295 129)	15 486 176
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(386 729)	(2 733)	359 455	923	27 274	(5 513)	-	(7 323)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(838 560)	13 971	838 560	(26 286)			-	(12 315)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	459 269	(16 893)	(459 269)	25 768 2 074			-	8 875	
Transferts vers Stage 3 (1)	(12 140)				38 507	(7 981)	-	(5 648)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4 702	(70)	6 531	(633)	(11 233)	2 468	-	1 765	
Total après transferts	13 751 701	(81 718)	1 764 746	(100 023)	264 858	(120 711)	15 781 305	(302 452)	15 478 853
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	309 115	15 521	(43 080)	(21 791)	(13 490)	(3 727)	252 545	(9 997)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 370 721	(15 818)	100 222	(15 309)			1 470 943	(31 127)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 040 956)		(143 302)		(10 522)	6 104	(1 194 780)	19 963	
Passages à perte					(2 968)	2 734	(2 968)	2 734	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					-	130 (13 364)	-	130 (2 366)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-					
Changements dans le modèle / méthodologie		25 055		(14 057)					
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(20 650)	-	-	-	-	669	(20 650)	669	
Total	14 060 816	(66 197)	1 721 666	(121 814)	251 368	(124 438)	16 033 850	(312 449)	15 721 401
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(2 022)		(184)		3 390		1 184		
Au 30 juin 2024	14 058 794	(66 197)	1 721 482	(121 814)	254 758	(124 438)	16 035 034	(312 449)	15 722 585
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2023	121 927	(144)	-	-	-	-	121 927	(144)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	121 927	(144)	-	-	-	-	121 927	(144)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	3 684	(122)	-	-	-	-	3 684	(122)
Réévaluation de juste valeur sur la période	2 390	-	-	-	-	-	2 390	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	23 803 (22 509)	(13) 11	-	-	-	-	23 803	(13)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	(22 509)	11
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	(120)
Changements dans le modèle / méthodologie	-	(120)	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	125 611	(266)	-	-	-	-	125 611	(266)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	30 004	-	-	-	-	-	30 004	-
Au 30 juin 2024	155 615	(266)	-	-	-	-	155 615	(266)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2023	1 311 532	(10 125)	58 945	(5 351)	5 069	(1 394)	1 375 546	(16 870)	1 358 676
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(33 435)	521	33 435	(1 240)	-	-	-	(719)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(47 648)	1 579	47 648	(2 512)			-	(933)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	14 213	(1 058)	(14 213)	1 272			-	214	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 278 097	(9 604)	92 380	(6 591)	5 069	(1 394)	1 375 546	(17 589)	1 357 957
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(165 524)	2 523	(5 346)	(1 494)	(31)	(203)	(170 901)	826	
Nouveaux engagements donnés (2)	393 815	(2 590)	27 581	(3 148)			421 396	(5 738)	
Extinction des engagements	(559 339)		(32 928)		-	-	(592 267)	6 565	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-		(203)		(1)	
		1 694		(1 492)					
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre		-		-		-		-	
Autres		-	1	-	(31)	-	(30)	-	
Au 30 juin 2024	1 112 573	(7 081)	87 034	(8 085)	5 038	(1 597)	1 204 645	(16 763)	1 187 882

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)				
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	765 611	(5 596)	13 403	(4 916)	11 252	(8 869)	790 266	(19 381)	770 885
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(14 743)	261	14 743	(1 262)	-	-	-	(1 001)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(17 061)	393	17 061	(1 568)			-	(1 175)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 318	(132)	(2 318)	306			-	174	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	750 868	(5 335)	28 146	(6 178)	11 252	(8 869)	790 266	(20 382)	769 884
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	86 239	640	(865)	1 152	630	2 251	86 004	4 043	
Nouveaux engagements donnés (2)	133 677	(1 004) 1 111	677	(316) 659			134 354	(1 320)	
Extinction des engagements	(47 438)		(1 542)		(2 378)	2 117	(51 358)	3 887	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-		134		1 476	
		533		809					
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	3 008	-	3 008	-	
Au 30 juin 2024	837 107	(4 695)	27 281	(5 026)	11 882	(6 618)	876 270	(16 339)	859 931

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

### 3.2 Expositions au risque souverain

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	206 862	173 116
Opérations avec les établissements de crédit	7 704	3 656
Opérations internes au Crédit Agricole	27 286	35 918
Opérations avec la clientèle	166 114	128 499
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	5 758	5 043
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 559	523
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	1 559	523
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	194 219	119 435
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	402 640	293 074
Sur les passifs financiers au coût amorti	(279 231)	(196 338)
Opérations avec les établissements de crédit	(12 013)	(13 505)
Opérations internes au Crédit Agricole	(227 336)	(166 508)
Opérations avec la clientèle	(39 048)	(15 617)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(834)	(708)
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(82 812)	(48 266)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 204)	(1 089)
Charges d'intérêts	(363 247)	(245 693)

(1) dont 3 441 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2024 contre 2 524 milliers d'euros au 30 juin 2023 (2) dont 4 372 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2024 contre 4 323 milliers d'euros au 30 juin 2023 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 44 milliers d'euros et 0 millier d'euro au 30 juin 2024 contre 889 milliers d'euros et 0 millier d'euro au 30 juin 2023.

Les produits d'intérêts incluent les effets de la catch-up résultant de la prorogation des PGE pour un montant de 389 milliers d'euros en 2024 (contre 367 milliers d'euros en 2023).

## 4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 452	(120)	1 332	1 729	(70)	1 659
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 123	(16 810)	(2 687)	15 491	(17 316)	(1 825)
Sur opérations avec la clientèle	3 250	(165)	3 085	2 825	(169)	2 656
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	51	-	51	60	-	60
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	35	(3)	32	6	(8)	(2)
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	80 364	(5 107)	75 257	72 174	(4 529)	67 645
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 328	-	1 328	1 207	-	1 207
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>100 603</b>	<b>(22 205)</b>	<b>78 398</b>	<b>93 492</b>	<b>(22 092)</b>	<b>71 400</b>

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité « Banque de proximité ».

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Dividendes reçus	633	809
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(892)	616
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	24	424
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 849	3 741
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(92)	620
Résultat de la comptabilité de couverture	45	(2 157)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>4 567</b>	<b>4 053</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2024			30/06/2023		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	29 902	(29 833)	69	123 405	(123 599)	(194)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	854	(5 619)	(4 765)	64 784	(59 771)	5 013
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	29 048	(24 214)	4 834	58 621	(63 828)	(5 207)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	1 039 215	(1 039 239)	(24)	1 363 288	(1 365 251)	(1 963)
Variations de juste valeur des éléments couverts	465 839	(573 400)	(107 561)	711 041	(654 209)	56 832
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	573 376	(465 839)	107 537	652 247	(711 042)	(58 795)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	1 069 117	(1 069 072)	45	1 486 693	(1 488 850)	(2 157)

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.



- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	2 170	189
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	48 408	39 068
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 578	39 257

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur titres SAS Rue La Boétie comptabilisés au cours de la période de 42 680 milliers d'euros (contre 33 964 milliers d'euros au 1er semestre 2023.)

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas décomptabilisé d'actifs financiers au coût amorti le premier semestre 2024.

#### 4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat sur le premier semestre 2024.

#### 4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	876	881
Autres produits (charges) nets	(2 961)	(1 963)
Produits (charges) des autres activités	(2 085)	(1 082)

## 4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	(59 187)	(56 494)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(2 673)	(7 453)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(31 744)	(31 481)
Charges générales d'exploitation	(93 604)	(95 428)

(1) Dont 4 113 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2024 contre 3 859 milliers d'euros au 30 juin 2023

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 74 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 113 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## 4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux amortissements	(4 718)	(4 617)
Immobilisations corporelles (1)	(4 718)	(4 617)
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations (reprises) aux dépréciations	113	(83)
Immobilisations corporelles (2)	113	(83)
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 605)	(4 700)

(1) Dont 809 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2024 contre 811 milliers d'euros au 30 juin 2023

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2024 comme au 30 juin 2023

#### 4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(7 160)	(9 698)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	16 509	2 560
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(123)	34
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	12 687	(2 804)
Engagements par signature	3 945	5 330
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(23 669)	(12 258)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(20 825)	(10 401)
Engagements par signature	(2 844)	(1 857)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(10 849)	(8 564)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(12 897)	(7 701)
Engagements par signature	2 048	(863)
Autres actifs (C)	(112)	(1)
Risques et charges (D)	3 378	106
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(14 743)	(18 157)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(231)	(381)
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	27	85
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(15)	(46)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(14 962)	(18 499)

Les -14 962 milliers d'euros de coût du risque se composent des éléments suivants :

- Dotations nettes aux provisions pour risques de crédit pour -18 568 milliers d'euros
- Reprises nettes aux provisions pour risques et charges pour 6 614 milliers d'euros
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 27 milliers d'euros
- Pertes couvertes par des provisions - 2 789 milliers d'euros
- Pertes non couvertes par des provisions - 246 milliers d'euros

#### 4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	24
Plus-values de cession	-	39
Moins-values de cession	-	(15)
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	24

#### 4.12 Impôts

##### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charge d'impôt courant	5 429	7 151
Charge d'impôt différé	(2 316)	(5 267)
Total Charge d'impôt	3 113	1 884

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté Au 30 juin 2024

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	57 680	25,83%	14 899
Effet des différences permanentes	-	-	(9 840)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	-	(1 138)
Effet de l'imposition à taux réduit	-	-	(143)
Changement de taux	-	-	-
Effet des autres éléments	-	-	(665)
Taux et charge effectifs d'impôt	-	5,40%	3 113

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2024.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 10 102 milliers d'euros au 30 juin 2024.

### Au 30 juin 2023

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	42 405	25,83%	10 953
Effet des différences permanentes	-	-	(373)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires	-	-	1 126
Effet de l'imposition à taux réduit	-	-	(117)
Changement de taux	-	-	-
Effet des autres éléments	-	-	(9 705)
Taux et charge effectifs d'impôt		4,44%	1 884

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 6 489 milliers d'euros au 30 juin 2023.

### 4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 771)	82
Ecart de réévaluation de la période	277	304
Transferts en résultat	(2 170)	(189)
Autres variations	122	(33)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-

Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	458	(21)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 313)	61
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	830	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	40 861	15 325
Ecart de réévaluation de la période	40 861	15 325
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 426)	(461)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	40 265	14 864
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	38 952	14 925
Dont part du Groupe	38 952	14 925
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

## 5 Informations sectorielles

### Information par secteur opérationnel

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôle d'activité par zones géographiques.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 089	36 630
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	344 443	297 335
Instruments de capitaux propres	16 777	16 552
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	327 666	280 783
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	385 532	333 965
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 319 289 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2024 (contre 271 877 milliers d'euros au 31 décembre 2023)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	39 833	34 624
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	39 833	34 624

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	155 615	57 653	(59 217)	121 927	83 647	(83 440)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 315 435	401 228	(8 432)	1 243 393	361 342	(9 404)
Total	1 471 050	458 881	(67 649)	1 365 320	444 989	(92 844)

### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	12 111	9 596	(9 813)	9 325	9 934	(9 934)
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 504	48 057	(49 404)	112 602	73 713	(73 506)
Total des titres de dettes	155 615	57 653	(59 217)	121 927	83 647	(83 440)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	155 615	57 653	(59 217)	121 927	83 647	(83 440)
Impôts sur les bénéfices		(14 893)	15 296		(21 604)	21 553
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		42 760	(43 921)		62 043	(61 887)



Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	7 488	510	(398)	7 273	475	(275)
Titres de participation non consolidés	1 307 947	400 718	(8 034)	1 236 120	360 867	(9 129)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 315 435	401 228	(8 432)	1 243 393	361 342	(9 404)
Impôts sur les bénéfices		(11 796)	103		(10 553)	71
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		389 432	(8 329)		350 789	(9 333)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	-		-	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 462 160	1 343 643
Prêts et créances sur la clientèle	15 722 585	15 486 176
Titres de dettes	580 229	576 520
Valeur au bilan	17 764 974	17 406 339

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	156 960	63 777
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	104 992	63 164
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	179 836	47 882
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	336 796	111 659
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	336 796	111 659
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	112 417	372 317
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 012 947	859 667
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 125 364	1 231 984
Valeur au bilan	1 462 160	1 343 643

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	11 293	13 122
Autres concours à la clientèle	15 963 208	15 691 237
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	337	339
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	11 680	30 191
Comptes ordinaires débiteurs	48 516	46 416
Valeur brute	16 035 034	15 781 305
Dépréciations	(312 449)	(295 129)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 722 585	15 486 176
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	15 722 585	15 486 176

## Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	182 345	168 330
Obligations et autres titres à revenu fixe	398 347	408 595
Total	580 692	576 925
Dépréciations	(463)	(405)
Valeur au bilan	580 229	576 520

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	11 324 341	11 462 003
Dettes envers la clientèle	5 529 185	5 174 264
Dettes représentées par un titre	48 006	34 234
Valeur au bilan	16 901 532	16 670 501

#### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	4 168	900
dont comptes ordinaires créditeurs	-	-
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	179 828	47 777
Total	183 996	48 677
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	11 140 345	11 413 326
Total	11 140 345	11 413 326
Valeur au bilan	11 324 341	11 462 003

#### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	3 615 637	3 619 604
Comptes d'épargne à régime spécial	75 869	74 995
Autres dettes envers la clientèle	1 837 679	1 479 665
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	5 529 185	5 174 264

#### Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	2 053	2 213
Emprunts obligataires	45 953	32 021
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	48 006	34 234

## 6.5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

## 6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	de	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	de	Autres mouvements	30/06/2024
Valeur brute	24 946	-		10	-	-		-	24 956
Amortissements et dépréciations	(14 233)	-		(356)	-	-		-	(14 589)
Valeur au bilan (1)	10 713	-		(346)	-	-		-	10 367

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	de	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	de	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	24 946	-		-	-	-		-	24 946
Amortissements et dépréciations	(13 505)	-		(728)	-	-		-	(14 233)
Valeur au bilan (1)	11 441	-		(728)	-	-		-	10 713

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.7 Ecarts d'acquisition

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

## 6.8 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	de	Autres mouvements	30/06/2024
Risques sur les produits épargne-logement	5 616	-	-	-	(1 269)	-		-	4 347
Risques d'exécution des engagements par signature	36 251	-	45 400	-	(48 549)	-		-	33 102
Risques opérationnels	1 472	-	-	(244)	-	-		-	1 228
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 423	-	510	(20)	-	-		(304)	2 609
Litiges divers	5 662	-	887	(87)	(4 266)	-		-	2 196
Participations	-	-	-	-	-	-		-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-		-	-
Autres risques	2 870	-	914	(611)	(15)	-		-	3 158
TOTAL	54 294	-	47 711	(962)	(54 099)	-		(304)	46 640

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	de	Autres mouvements	31/12/2023
Risques sur les produits épargne-logement	10 089	-	-	-	(4 473)	-		-	5 616
Risques d'exécution des engagements par signature	39 688	-	87 538	-	(90 975)	-		-	36 251
Risques opérationnels	2 001	-	337	-	(866)	-		-	1 472
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	745	-	730	(752)	-	-		1 700	2 423
Litiges divers	5 680	-	485	(64)	(439)	-		-	5 662
Participations	-	-	-	-	-	-		-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-		-	-
Autres risques	753	-	3 027	(843)	(67)	-		-	2 870
TOTAL	58 956	-	92 117	(1 659)	(96 820)	-		1 700	54 294

#### Risques sur les produits épargne logement

La provision pour risques sur les produits épargne logement diminue sur l'exercice de 1 269 milliers d'euros.

#### Risques sur les engagements par signature

Diminution des provisions sur les engagements de garantie (-3 042 milliers d'euros) et sur les engagements de financement (-107 milliers d'euros).

#### Risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 1 228 milliers d'euros au 30 juin 2024.

#### Engagement (sociaux) retraites et assimilés

Augmentation de la provision pour charges de retraite (+186 milliers d'euros).

#### Litiges divers

Reprise de la provision sur divers litiges avec la clientèle (-3 465 milliers d'euros).

#### Autres Risques

Augmentation des provisions pour autres risques et charges (+ 288 milliers d'euros).

### ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Depuis le second semestre 2023, la stabilisation des niveaux de taux a permis la fin du gel de la provision décidé en 2022. La composante engagement est désormais prépondérante et représente 82% de la provision au T2 2024 pour la Caisse Régionale d'Ille Et Vilaine.

Le calcul de la provision de la composante engagement prend en compte des paramètres qui ont été fixés à dire d'expert pour les générations PEL à 2.5%, 2%, 1.5% et 1% : le coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt et le taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL. Ces paramètres ont été fixés à dire d'expert dans la mesure où l'historique à notre disposition qui aurait permis leur évaluation ne reflète pas les conditions actuelles.

Une hausse de 0.1% du coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une hausse de la provision de 5,99% pour la Caisse Régionale. Une hausse de 0.1% du taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une baisse de la provision de 16,08% pour la Caisse Régionale.

## 6.9 Dettes subordonnées

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de dettes subordonnées au bilan.

## 6.10 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2024

Au 30 juin 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2024	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 254 036	37,21%	0,00%
Dont part du Public	1 223 893	20,21%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	16,50%	0,00%
Dont part autodétenue	30 667	0,51%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	8,51%	0,00%
Dont part du Public	0	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	0	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	515 730	8,51%	0,00%
Parts sociales	3 287 090	54,27%	100,00%
Dont 46 Caisses Locales	3 287 059	54,27%	100,00%
Dont 14 administrateurs de la Caisse Régionale	30	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	0	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	0	0,00%	0,00%
Total	6 056 856	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 367 milliers d'euros.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2023, l'Assemblée générale du 28/03/2024 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 2,67 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	6 082	1 382	648
2020	4 262	970	598
2021	4 884	1 119	1 096
2022	5 347	1 233	1 299
2023	6 018	1 377	1 905

## Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 14 164 milliers d'euros en 2024 contre 10 380 milliers d'euros en 2023.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Engagements donnés	2 081 365	2 178 889
Engagements de financement	1 204 645	1 375 546
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 204 645	1 375 546
Engagements de garantie	876 720	803 343
Engagements d'ordre des établissements de crédit	450	13 077
Engagements d'ordre de la clientèle	876 270	790 266
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	6 936 615	6 955 954
Engagements de financement	13 615	13 615
Engagements reçus des établissements de crédit	13 615	13 615
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	6 923 000	6 942 339
Engagements reçus des établissements de crédit	572 347	561 439
Engagements reçus de la clientèle	6 350 653	6 380 900
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-



## Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 755 982	5 798 851
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	253	251
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	179 828	47 777
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>5 936 063</b>	<b>5 846 879</b>
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	187	191
Titres et valeurs reçus en pension	193 621	51 679
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>193 808</b>	<b>51 870</b>

(1) Voir paragraphe 'Informations relatives aux parties liées'

Au 30 juin 2024, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2024, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté 5 755 982 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 798 851 milliers d'euros au 31 décembre 2023. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté :

- 1 590 846 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 847 758 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;
- 123 871 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 122 680 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;
- 4 041 265 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 3 828 414 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## 8 Reclassements d'instruments financiers

### Principes retenus par le groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas opéré en 2024 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en milliers d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 089	-	41 089	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	41 089	-	41 089	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	344 443	250 817	17 637	75 989
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	16 777	-	1 267	15 510
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	327 666	250 817	16 370	60 479
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	758	-	-	758
Titres de dettes	326 908	250 817	16 370	59 721
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 471 050	125 564	1 291 846	53 640
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 315 435	-	1 261 795	53 640
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	155 615	125 564	30 051	-
Instruments dérivés de couverture	541 473	-	541 473	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 398 055</b>	<b>376 381</b>	<b>1 892 045</b>	<b>129 629</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				

TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
(en milliers d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 630	-	36 630	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	36 630	-	36 630	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	297 335	202 768	17 564	77 003
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	16 552	-	1 034	15 518
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	280 783	202 768	16 530	61 485
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	801	-	-	801
Titres de dettes	279 982	202 768	16 530	60 684
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 365 320	121 877	1 190 760	52 683
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 243 393	-	1 190 710	52 683
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	121 927	121 877	50	-
Instruments dérivés de couverture	503 882	-	503 882	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>2 203 167</b>	<b>324 645</b>	<b>1 748 836</b>	<b>129 686</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				

TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	39 833	187	39 646	-
Titres vendus à découvert	187	187	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	39 646	-	39 646	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	63 662	-	63 662	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	103 495	187	103 308	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	

Total des transferts vers chacun des niveaux

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 624	191	34 433	-
Titres vendus à découvert	191	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	34 433	-	34 433	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	128 386	-	128 386	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	163 010	-	162 819	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	

Total des transferts vers chacun des niveaux

## 9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3  (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2023)	129 686	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	185	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(469)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	654	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	305	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(547)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2024)	129 629	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3  (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPi			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2023)	15 518	-	801	60 684	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(7)	-	-	(462)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(7)	-	-	(462)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1)	-	(43)	(503)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2024)	15 510	-	758	59 721	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3  (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instrument dérivés de couverture
	Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instrument de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
Solde de clôture (31/12/2023)	52 683	-	-
Gains /pertes de la période (1)	654	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	654	-	-
Achats de la période	303	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2024)	53 640	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(469)
Comptabilisés en résultat	(469)
Comptabilisés en capitaux propres	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

### 9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables.

### 9.4 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation, notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2024 s'élève à 627 344 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 574 354 milliers d'euros, soit une plus(moins)-value latente de -52 990 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 601 561 et 584 637 milliers d'euros, soit une plus(moins)-value latente de -16 924 milliers d'euros.

## 10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Le groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables ou autres événements.



## 11 Parties liées

Les parties liées à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, ou ayant une influence notable sur La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existé au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Les Caisses locales détiennent 3 287 089 parts sociales dans la Caisse Régionale pour un montant de 50 128 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse Régionale pour un montant de 196 402 milliers d'euros.

## 12 Événements postérieurs au 30 juin 2024

Le groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

## 4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

Monsieur Jean-Yves Carillet, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Ille-et-Vilaine.

### ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Rennes, le 10/09/2024

Le Directeur Général  
Jean-Yves CARILLET



## 5 GLOSSAIRE

### ACRONYMES

#### ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

#### ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

#### AFEP/MEDEF

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

#### AMF

Autorité des marchés financiers

#### BCE

Banque centrale européenne

#### ESG

Environnement, Social, Gouvernance

#### ETI

Entreprise de taille intermédiaire

#### IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

#### PME

Petite et moyenne entreprise

#### PMT

Plan à moyen terme

#### RBE

Résultat brut d'exploitation

#### RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

#### SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

#### TPE

Très petites entreprises

## TERMES

### AGENCE DE NOTATION

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

### ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

### APPETIT (APPETENCE) AU RISQUE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

### AT<sub>1</sub> ADDITIONNAL TIER 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET<sub>1</sub> est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

### AUTOCONTROLE

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

### BALE 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

### CCA CERTIFICAT COOPERATIF D'ASSOCIES

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

### CCI CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

### COLLATERAL

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

### COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

## **COUT DU RISQUE**

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

## **CREANCE DOUTEUSE**

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

## **CREANCE DEPRECIEE**

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

## **CREDIT AGRICOLE S.A.**

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

## **CREDIT AGRICOLE S.A. ENTITE SOCIALE**

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

## **CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT**

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

## **DVA DEBIT VALUATION ADJUSTMENT**

Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

## **DILUTION**

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

## **DIVIDENDE**

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

## **EAD EXPOSURE AT DEFAULT**

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

## **ÉCART D'ACQUISITION/SURVALEUR**

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

## **EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS**

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

## **EL EXPECTED LOSS**

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

## **ENCOURS SOUS GESTION**

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

## **ÉTABLISSEMENT SYSTEMIQUE**

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

## **FCP FONDS COMMUNS DE PLACEMENT**

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

## **GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT**

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE**

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

## **GREEN BONDS**

Une green bond est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

## **GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

## **HQLA HIGH QUALITY LIQUID ASSETS**

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

## **IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT**

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

## **ISR INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE**

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

## **INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS**

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

## **LGD LOSS GIVEN DEFAULT**

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

## **NOTATION DE CREDIT CREDIT RATING**

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

## **NSFR NET STABLE FUNDING RATIO – RATIO DE LIQUIDITE A UN AN**

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

## **OPCVM ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES**

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

## **PARTS SOCIALES**

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

## **PER PRICE EARNINGS RATIO**

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

## **PNB PRODUIT NET BANCAIRE**

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

## **RATIO DE LEVIER**

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

## **MREL MINIMUM REQUIREMENT FOR OWN FUNDS AND ELIGIBLE LIABILITIES**

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de “Redressement et Résolution des Banques” et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 “Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels”).

## **PEL PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT**

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d’un taux attractif et susceptibles d’être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

## **RAISON D’ÊTRE**

La Raison d’Être se définit comme ce qui est “indispensable pour remplir l’objet social, c’est-à-dire le champ des activités de l’entreprise” (source : rapport Notat-Senard). La Raison d’Être du Groupe Crédit Agricole (“Agir chaque jour dans l’intérêt de nos clients et de la société”) ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

## **RESOLUTION**

Raccourci de langage pour désigner la “résolution de crises ou de défaillances bancaires”. Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l’autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

## **RBE RESULTAT BRUT D’EXPLOITATION**

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d’exploitation (charges générales d’exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

## **RESULTAT D’EXPLOITATION**

Le résultat d’exploitation s’obtient à partir du Résultat brut d’exploitation duquel on déduit le coût du risque.

## **RNPG RESULTAT NET PART DU GROUPE**

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l’exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

## **SOCIETAIRE**

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d’une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu’il détient.

## **SOLVABILITE**

C’est la mesure de la capacité d’une entreprise ou d’un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu’elle porte, sont susceptibles d’engendrer. L’analyse de la solvabilité se distingue de l’analyse de la liquidité : la liquidité de l’entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l’équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d’assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

## **SOLVABILITE 2**

Directive européenne relative aux entreprises d’assurance et de réassurance dont l’objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, via trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l’objet d’une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.



### **SPREAD DE CREDIT**

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

### **SPREAD EMETTEUR**

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

### **STRESS TEST OU TEST DE RESISTANCE**

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

### **TAUX DIRECTEUR**

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

### **TITRES SUBORDONNES**

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

### **TSDI TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE**

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

### **VAR VALEUR EN RISQUE – VALUE-AT-RISK**

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.